

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



RAPPORTS ANNUELS DU SECRETARIAT CITES

pour 2005 et 2006

L'Article XII de la Convention requiert du Secrétariat CITES qu'il établisse à l'intention des Parties, des rapports annuels sur ses travaux et sur l'application de la Convention. Le présent document, qui couvre 2005 et 2006, est le 30^e rapport du Secrétariat sur ses activités. La carte figurant ci-dessous, où les Parties à la CITES sont indiquées en vert, montre que la CITES, par sa composition, est devenue quasiment universelle.

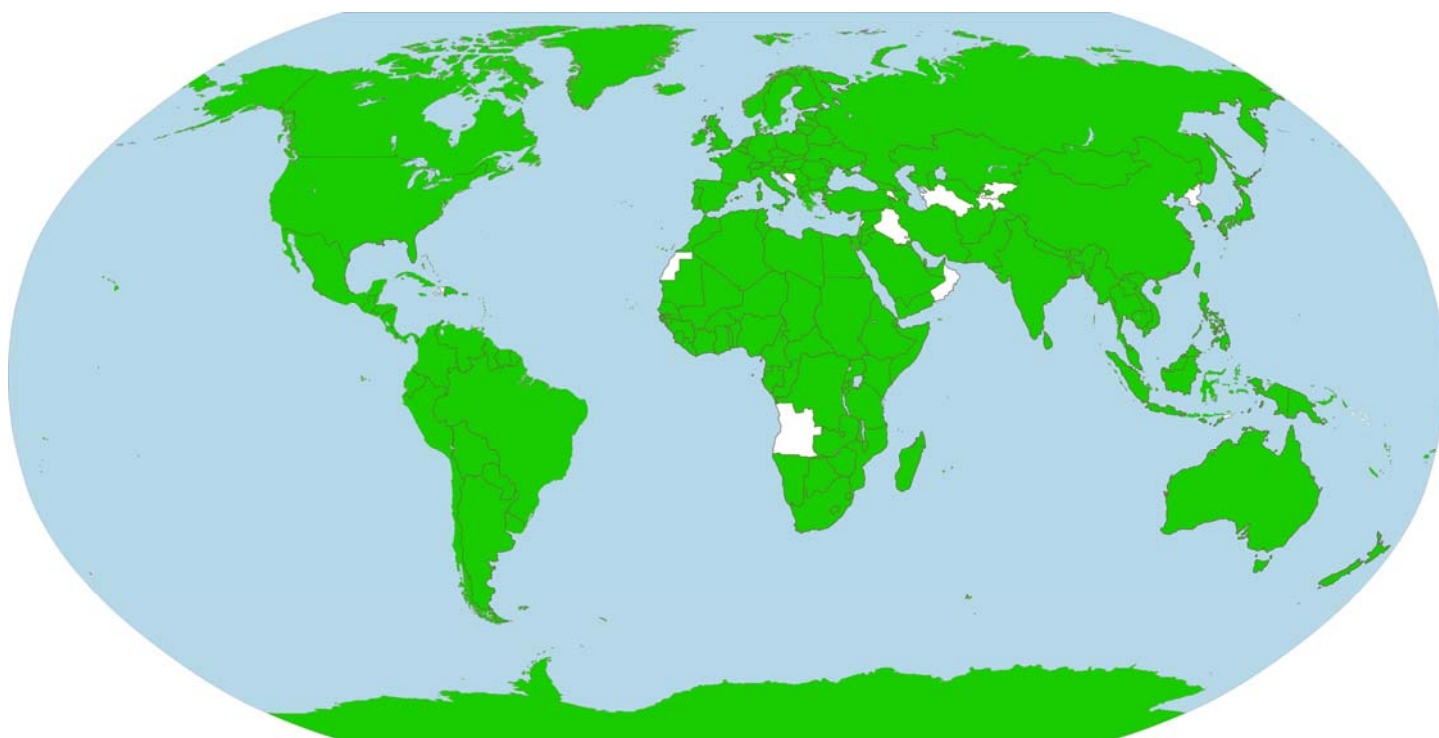


Table des matières

Administration et finances	1
Structure et organisation	1
Fonds d'affectation spéciale CITES	1
Collecte de fonds	1
Appui à la Convention	4
Organisation des sessions CITES	4
Base de données sur le commerce	4
Registres CITES	5
Notifications aux Parties	6
Répertoire	6
Amendements aux annexes	6
Réserves	6
Amendements à la Convention	7
Nouvelles Parties	8
Publications CITES	9
Affaires juridiques et politique commerciale	11
Législation	11
Examen des politiques commerciales, moyens d'existence et incitations	13
Autres activités	14
Lutte contre la fraude	16
2005	16
2006	17
Science	20
Assistance aux autorités scientifiques	20
Assistance et appui aux comités techniques	20
Avis de commerce non préjudiciable	21
Etude du commerce important	21
Assistance dans l'élaboration et l'application de systèmes de quotas	23
Elaboration de programmes de gestion d'espèces sauvages	23
Réalisation de projets de recherche et de projets sur des espèces	23
Communication et coopération	23
Renforcement des capacités	24
Elaboration de matériels de formation et formation à distance	24
Manuel d'identification	25
Réunions et séminaires de formation	25

MIKE.....	26
Délivrance informatisée des permis	26
Communication	27
Site web de la CITES	27
Le Monde de la CITES.....	27
Médias	28
Annexe 1 – Organigramme du Secrétariat CITES en 2006	29
Annexe 2 – Etat des contributions au fonds d’affectation spéciale CITES en 2005 et 2006	30
Annexe 3 – Liste des sessions et des réunions organisées par le Secrétariat CITES ou auxquelles il a participé en 2005 et 2006	38
Annexe 4 – Liste des Parties.....	44
Annexe 5 – Liste des Parties ayant accepté l’amendement à l’Article XI de la Convention, adopté à Bonn (Allemagne) le 22 juin 1979	50
Annexe 6 – Liste des Parties ayant accepté l’amendement à l’Article XXI de la Convention, adopté à Gaborone (Botswana) le 30 avril 1983	55

Administration et finances

Structure et organisation

Le Secrétariat CITES est administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); il a son siège à Genève (Suisse) à la Maison internationale de l'environnement, qui accueille aussi d'autres secrétariats de conventions et des agences du PNUE. Le Secrétariat joue un rôle de coordinateur, de conseiller et de prestataire de services, fondamental pour la mise en œuvre de la Convention.

Le Secrétariat se compose 27 membres réguliers travaillant sous la direction de M. Wijnstekers, son Secrétaire général. Outre le bureau du Secrétaire général, il compte quatre unités: Affaires juridiques et politique commerciale, Appui à la Convention, Appui scientifique, et Renforcement des capacités. L'organigramme du Secrétariat CITES pour 2006 est joint en tant qu'annexe 1.

Les membres du Secrétariat représentent 19 nationalités couvrant les cinq régions CITES – Asie, Europe, Amérique centrale et du Sud et Caraïbes, Amérique du Nord et Océanie. Il compte 17 cadres et 10 personnes du service général, soit une répartition par genres de 13 femmes et de 14 hommes.

Outre le personnel régulier, le Secrétariat inclut depuis 2006 M. Van Nijnatten, détaché par les Pays-Bas. M. Van Nijnatten a assisté le Secrétariat dans l'organisation de la 14^e session de la Conférence des Parties (CoP14), tenue en juin 2007 à La Haye (Pays-Bas). Enfin, quatre étudiants d'universités de différents pays ayant diverses formations académiques ont fait un stage au Secrétariat au cours des deux années couvertes par le présent rapport. Ils ont assisté le Secrétariat dans son travail dans les domaines législatif, scientifique et de renforcement des capacités; en échange, ils ont eu l'opportunité d'améliorer leur expérience professionnelle par des travaux pratiques.

Fonds d'affectation spéciale CITES

Les coûts administratifs de base du Secrétariat, des sessions de la Conférence des Parties, du Comité permanent et des autres comités CITES, ainsi que les activités de base de la CITES, sont couverts par le fonds d'affectation spéciale CITES, lui-même approvisionné par les contributions des Parties à la Convention sur la base du barème des quotes-parts des Nations Unies ajusté pour tenir compte du fait que tous les membres des Nations Unies ne sont pas Parties à la Convention. Dans chacune de ses résolutions sur le financement et le budget du Secrétariat et de ses propres sessions, la Conférence des Parties encourage les Parties à verser leurs contributions à temps.

Le Secrétariat prend différentes mesures pour veiller à ce que les Parties versent leurs contributions en temps voulu. Il leur envoie des requêtes les priant de payer leur contribution avant le début de l'année civile à laquelle elle se rapporte. Il envoie des rappels au moins trois fois par an aux Parties ayant des arriérés de contributions. De plus, en 2005, le Secrétaire général a rencontré les ambassadeurs de 25 Parties ayant des arriérés importants et leur a demandé d'intervenir en faveur de leur règlement en s'appuyant, si nécessaire, sur un plan de paiement. Cette initiative a été bien accueillie par ces représentants permanents et tous y ont répondu favorablement. Le Secrétariat publie et met à jour régulièrement sur le site web de la CITES des informations sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES. L'annexe 2 montre l'état des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale CITES à la fin de 2005 et de 2006.

Les comptes de la CITES font partie des états financiers du PNUE et sont administrés par l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Ils font l'objet d'un audit bisannuel conduit par le Conseil de vérification externe des comptes des Nations Unies. Les comptes vérifiés du PNUE sont certifiés corrects et conformes aux politiques comptables et aux règles de gestion financière et aux réglementations des Nations Unies.

Collecte de fonds

En plus des contributions régulières au fonds d'affectation spéciale CITES, le Secrétariat CITES sollicite des fonds qui l'aideront à réaliser son programme de travail. Au cours de la période examinée, le

Secrétariat a reçu quelque 4,2 millions d'USD de divers donateurs. La Commission européenne a été le principal contributeur et fourni la plus grande partie du financement de la phase II du programme de suivi de l'abattage illégal d'éléphants (MIKE). Les autres donateurs importants ont été la Chine [région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong], les Etats-Unis d'Amérique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Le Secrétariat a approché une large gamme d'organisations pour rechercher des sources de financement pour ses projets et ses activités, sur la base des tâches énumérées dans les résolutions et les décisions adoptées à la 13^e session de la Conférence des Parties (CoP13, Bangkok, 2004) ou avant, et des recommandations du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.

De plus, en 2005, un accord portant sur une subvention de 10 millions d'EUR a été signé par l'Union européenne pour la phase II du programme MIKE débutant en avril 2006.

Des fonds externes d'un montant total de 1.188.324 d'USD ont été reçus en 2005:

FONDS EXTERNES REÇUS EN 2005	
Donateurs	Montant en USD
Afrique du Sud	79.484
Autriche	19.046
Canada	500
Etats-Unis	57.000
Pays-Bas	209.582
Royaume-Uni	326.533
Suisse	10.038
Commission européenne	468.407
<i>Algonquin Travel & MKI Conference Management</i>	1953
<i>Conservation Treaty Support Fund</i>	5000
<i>International Elephant Foundation</i>	10.000
<i>World Association of Zoos and Aquariums</i>	781
Total	1.188.324

En 2006, la collecte de fonds a été axée sur le programme MIKE, les réunions de dialogue sur l'éléphant d'Afrique et le projet sur les délégués parrainés pour la CoP14. Des fonds externes d'un montant total de 3.052.021 d'USD ont été reçus:

FONDS EXTERNES REÇUS EN 2006	
Donateurs	Montant en USD
Australie	70.758
Belgique	34.102
Botswana	20.000
Etats-Unis	195.860
Hong Kong (RAS)	133.232
Japon	30.347
Pays-Bas	383.479
Royaume-Uni	228.296
Commission européenne	1.939.947
<i>International Fur Trade Federation</i>	10.000
<i>Birds International</i>	5000
<i>World Association of Zoos and Aquariums</i>	1000
Total	3.052.021

Les activités prioritaires financées par des fonds externes en 2005 et 2006 ont inclus la production de fiches du manuel d'identification sur les amphibiens, des publications et une réception à l'occasion du 30^e anniversaire de la CITES, le séminaire CITES sur la lutte contre la fraude "Route de la soie", des missions techniques sur le commerce de la saïga, des missions sur les législations en Asie du Sud-Est, la production d'un film et l'organisation d'ateliers de formation sur la lutte contre la fraude par *Environmental Investigation Agency* (EIA), l'organisation d'un atelier de l'Union européenne sur la

coordination de la lutte contre la fraude dans le commerce les espèces sauvages, un atelier sur les législations, une réunion de l'équipe spéciale de lutte contre la fraude pour les faucons, un atelier sur l'introduction en provenance de la mer, un atelier sur le strombe géant (*Strombus gigas*), un examen du commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I, une étude des marchés de corne de saïga en Chine, la recherche de fonds relais pour le programme MIKE, et le projet sur les délégués parrainés pour la CoP14.

Appui à la Convention

Le travail d'appui à la Convention accompli par le Secrétariat n'inclut pas seulement une assistance aux Parties mais aussi un appui à d'autres activités menées par le Secrétariat, que les Parties ne voient pas forcément, mais qui comprennent la correction, la configuration, la traduction, la reproduction, la publication et la distribution de documents, ainsi que la tenue de diverses bases de données. L'assistance aux Parties implique de répondre directement aux demandes d'avis ou d'assistance dans l'application de la Convention, ainsi que de produire et de publier une série de matériels de référence, d'organiser les sessions CITES et de tenir et de développer le site web de la CITES. Les principales activités réalisées par le Secrétariat en 2005 et 2006 dans ces domaines sont indiquées dans cette partie du rapport.

Organisation des sessions CITES

L'une des tâches du Secrétariat est de mettre en place la logistique des sessions CITES en assistant le pays hôte et en travaillant avec lui, en aidant les participants parrainés à organiser leur voyage et leur hébergement pour les sessions tenues à Genève, en enregistrant les participants, etc. En 2005 et 2006, le Secrétariat a organisé les réunions suivantes:

- Réunion de l'Equipe spéciale CITES sur le tigre, New Delhi (Inde), 17 – 19 mai 2005
- 15^e session du Comité pour les plantes, Genève (Suisse), 17 – 21 mai 2005
- 21^e session du Comité pour les animaux, Genève (Suisse), 20 – 25 mai 2005
- 53^e session du Comité permanent, Genève (Suisse), 27 juin – 1^{er} juillet 2005
- Réunion du Groupe de travail sur la *Vision d'une stratégie*, Ottawa (Canada), 24 – 28 avril 2006
- 16^e session du Comité pour les plantes, Lima (Pérou), 3 – 8 juillet 2006
- 22^e session du Comité pour les animaux, Lima, (Pérou), 7 – 13 juillet 2006
- 54^e session du Comité permanent, Genève (Suisse), 2 – 6 octobre 2006
- Atelier sur la lutte contre la fraude, RAS de Hong Kong (Chine), 21 – 24 novembre 2006

Fournir un appui aux comités CITES est une part importante du travail du Secrétariat. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat a organisé deux sessions d'une semaine du Comité permanent dans la période couverte par ce rapport. Le travail du Comité permanent augmente régulièrement au fil des ans; en moyenne, le Secrétariat a préparé et traduit 60 documents par session – rédigés par lui pour la plupart. Un tel volume rapproche de plus en plus les sessions du Comité permanent de celles de la Conférence des Parties pour ce qui est du travail préparatoire. Après chaque session, le Secrétariat prépare un compte rendu résumé en anglais, en français et en espagnol. Tous les [documents du Comité permanent](#) sont disponibles sur le site web de la CITES.

Cependant, l'assistance du Secrétariat au Comité permanent va bien au-delà de l'appui aux sessions. La plupart des autres types d'appui qu'il fournit sont indiqués dans ce rapport. Il faut cependant noter que le Secrétariat a participé à deux importants groupes de travail du Comité permanent en 2005 et 2006, l'un établi pour préparer un projet de nouvelle vision d'une stratégie pour la Convention et l'autre pour préparer un projet de résolution sur la gestion des quotas d'exportation, pour examen à la CoP14.

Le travail lié aux comités scientifiques est indiqué dans la partie *Science* de ce rapport et la liste complète des sessions organisées par le Secrétariat ou auxquelles il a participé est jointe en tant qu'annexe 3.

Base de données sur le commerce

Toutes les statistiques des rapports annuels soumis par les Parties conformément à l'Article VIII, paragraphe 7 a), de la Convention, sont entrées dans la [base de données sur le commerce CITES](#). Le Centre de surveillance continue de la conservation mondiale du PNUE (PNUE-WCMC), situé à Cambridge (Royaume-Uni), fait ce travail sous contrat avec le Secrétariat.

En 2005, 657.192 données sur le commerce ont été entrées dans la base de données; en 2006, 831.340 l'ont été, faisant de cette année là une année record pour le nombre de données saisies. La conformité de toutes les données entrées est automatiquement vérifiée et le PNUE-WCMC contacte les Parties directement au nom du Secrétariat quand il découvre des écarts ou des anomalies.

Les fichiers taxonomiques qui sous-tendent la base de données sont mis à jour régulièrement, suivant la nomenclature la plus récemment acceptée. En 2004, ils contenaient plus de 46.000 noms et synonymes de taxons. Ce nombre est passé à 48.862 à fin 2005 et à 49.112 à fin 2006. Le PNUE-WCMC tient aussi un tableau des noms d'espèces mal orthographiés pour convertir les données soumises électroniquement en noms tirés des nomenclatures normalisées. Ce tableau contient plus de 90.000 noms d'espèces mal orthographiés trouvés dans les rapports annuels.

La base de données sur le commerce CITES a été placée sur Internet en 2004; depuis, elle est largement utilisée par les autorités CITES ainsi que par les organisations non gouvernementales, les universités et les médias. En 2005, il y a eu 13.638 téléchargements à partir de cette base de données, provenant d'au moins 89 pays. Plus de 3700 données ont été téléchargées par les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES et par les services de lutte contre la fraude de 56 Parties. En 2006, ce nombre est passé à 17.161, dans 97 pays, dont 4301 par les autorités CITES de 57 Parties.

Registres CITES

La Conférence des Parties a chargé le Secrétariat de tenir trois registres, lesquels sont accessibles sur le site web de la CITES sous "[Ressources/Registres CITES](#)".

1. Registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I, tenu conformément à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP13).

En 2005, des amendements ont été apportés à ce registre concernant des établissements des pays suivants: Cambodge, Canada, Etats-Unis, Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande. En outre, les Philippines ont demandé l'enregistrement d'un établissement élevant plusieurs espèces de perroquets mais cela a suscité un certain nombre d'objections et la question a été renvoyée à la CoP14.

Il convient de mentionner que dans sa notification n° 2005/061 du 14 octobre 2005, le Secrétariat informait les Parties qu'à l'avenir, le registre et les notifications pertinentes incluraient les informations suivantes:

- la Partie concernée;
- le nom et l'adresse de l'établissement;
- la date de sa création;
- les espèces élevées;
- l'origine du stock; et
- les détails concernant la méthode spécifique de marquage (et, si possible, les codes ou les préfixes identificateurs) utilisés par l'établissement.

Cette décision a été prise pour éviter toute ambiguïté et pour simplifier l'enregistrement.

En 2006, des amendements ont été apportés au registre concernant des établissements situés dans les pays suivants: Afrique du Sud, Indonésie, Malaisie, Singapour et Thaïlande. Des demandes d'enregistrement d'établissements situés en Colombie et à Maurice étaient encore en cours d'examen à la fin de l'année.

2. Registre des pépinières commerciales reproduisant artificiellement des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I, tenu conformément à la résolution Conf. 9.19 (Rev. CoP13).

En 2005, des amendements ont été apportés à ce registre concernant des pépinières situées en Inde et en Suisse.

En 2006, l'Italie a été le seul pays ayant demandé un amendement à ce registre.

3. Registre des institutions scientifiques bénéficiant de la dérogation prévue à l'Article VII, paragraphe 6, de la Convention, tenu conformément à la résolution Conf. 11.15 (Rev. CoP12).

En 2005, des amendements ont été apportés au registre concernant des institutions scientifiques situées dans les pays suivants: Allemagne, Australie, Barbade, Canada, Etats-Unis, Grèce, Islande, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni.

En 2006, des amendements ont été apportés au registre concernant des institutions scientifiques situées dans les pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Costa Rica, Etats-Unis, France, Norvège, Pays-Bas, Palaos et Pologne.

Notifications aux Parties

Le Secrétariat est un dépositaire d'informations sur l'application de la Convention; au cours de son travail, il reçoit bon nombre d'informations et de rapports qu'il doit communiquer aux Parties. Il le fait par le biais des notifications aux Parties.

Les notifications donnent aux Parties des informations sur les sessions à venir, les décisions et les recommandations des comités CITES, des indications sur la législation des Parties, les permis et les timbres de sécurité perdus ou volés, et des avis sur l'interprétation ou la mise en œuvre de la Convention, etc. Les versions révisées des annexes, la liste des réserves formulées par les Parties, ainsi d'autres documents de référence officiels, sont également fournis avec les notifications.

Le Secrétariat CITES a adressé 69 notifications aux Parties en 2005 et 77 en 2006. La [liste complète des notifications](#) est disponible sur le site web de la CITES.

Répertoire

Le Secrétariat publie le [Répertoire CITES](#) en tant que référence donnant des informations sur l'organe de gestion, l'autorité scientifique et le service de lutte contre la fraude chargés de traiter les questions CITES dans chaque pays. Il donne d'autres informations pertinentes sur chaque pays, comme les réserves qu'il a formulées, ses entrées dans les registres CITES ou toute suspension du commerce avec ce pays ayant été recommandée. Le répertoire indique aussi, quand ces informations sont disponibles, quelles autorités contacter quand des spécimens sont saisis, si un pays accepte les certificats de propriété, quels contrôles sont faits en cas de transfert international d'objets personnels, et autres informations pour aider les Parties à appliquer la Convention.

Depuis la fin de 2004, le Secrétariat prie instamment les Parties de lui communiquer les coordonnées de leurs services de lutte contre la fraude; cependant, bon nombre d'entre elles ne l'ont pas encore fait. Ces informations sont essentielles pour faciliter la communication et la coopération internationales. En novembre 2006, le Secrétariat a diffusé à nouveau un formulaire dans sa [notification aux Parties n° 2006/065](#) pour faciliter la communication de ces informations.

Le Secrétariat met régulièrement à jour le répertoire CITES en y incluant des informations sur les Parties et les autorités compétentes des Etats non parties, conformément à la résolution Conf. 9.5 (Rev. CoP13). En 2005, le Secrétariat a mis à jour les fiches du répertoire CITES concernant 91 Parties à la Convention et quatre Etats non parties. En 2006, il a mis à jour les fiches concernant 56 Parties.

Amendements aux annexes

La CoP13 a eu lieu à Bangkok du 2 au 14 octobre 2004. Les amendements aux annexes CITES adoptés à cette session sont entrés en vigueur 90 jours plus tard, soit le 12 janvier 2005.

Les annexes ont été révisées deux fois durant la période couverte par le présent rapport. La première révision a porté sur le retrait de l'Annexe III, par la Chine, du trionyx de Chine (*Pelodiscus sinensis*), avec effet au 23 juin 2005. La seconde révision a été l'inscription à l'Annexe III, par les Etats-Unis, de la tortue alligator (*Macrolemmys temminckii*, devenu par la suite *Macrochelys temminckii*) et de toutes les espèces de tortues géographiques (*Graptemys* spp.), avec effet au 14 juin 2006. Les [annexes actuellement en vigueur](#) sont disponibles sur le site web de la CITES.

Réserves

Lorsque les annexes CITES sont amendées à une session de la Conférence des Parties, les amendements entrent en vigueur 90 jours après, sauf pour les Parties ayant soumis une réserve au Gouvernement dépositaire concernant tout amendement spécifique durant cette période. Les amendements adoptés à la CoP13, en octobre 2004, ont pris effet le 12 janvier 2005; les réserves suivantes, formulées avant cette date, sont indiquées ci-dessous dans le tableau.

Espèces	Annexe	Parties ayant formulé une réserve
<i>Carcharodon carcharias</i>	II	Islande, Japon, Norvège
<i>Orcaella brevirostris</i>	I	Japon
<i>Hoodia</i> spp.	II	Suisse
<i>Aquilaria</i> spp. (sauf <i>Aquilaria malaccensis</i> , espèce déjà inscrite à l'Annexe II)	II	Emirats arabes unis, Koweït, Qatar, République arabe syrienne
<i>Gyrinops</i> spp.	II	Emirats arabes unis, Koweït, Qatar, République arabe syrienne

Aucune autre réserve n'a été faite durant la période examinée. Toutefois, le 7 juin 2005, la Malaisie a retiré sa réserve sur les espèces du genre *Gonystylus*. La [liste complète des réserves](#) est accessible sur le site web de la CITES, tandis que l'historique des réserves figure dans la *Liste des espèces CITES* (voir plus bas).

Amendements à la Convention

1. Amendement de Bonn

Cet amendement à l'Article XI, paragraphe 3 a), habilite la Conférence des Parties à adopter des dispositions financières. Il a été adopté à Bonn le 22 juin 1979 et est entré en vigueur le 13 avril 1987. A la fin de 2006, 137 Parties sur 170 l'avaient accepté, dont 43 des 48 qui étaient Parties à la CITES le 22 juin 1979, date à laquelle l'amendement a été adopté.






2. Amendement de Gaborone

Cet amendement à l'Article XXI donne aux organisations d'intégration économique régionale la possibilité d'adhérer à la Convention. Il a été adopté à Gaborone le 30 avril 1983. A la fin de 2006, 81 Parties l'avaient accepté, dont 46 qui étaient Parties à la CITES le 30 avril 1983, date à laquelle l'amendement a été adopté. La Conférence des Parties a recommandé à plusieurs reprises l'acceptation de cet amendement mais il n'est pas encore entré en vigueur car il doit être accepté par 54 des 80 pays qui étaient Parties à la CITES lorsque l'amendement a été adopté.

Les listes complètes des Parties qui ont accepté ces amendements sont jointes en tant qu'annexes 5 et 6 du présent rapport et peuvent être consultées sur le site web de la CITES.

Nouvelles Parties

Trois Etats sont devenus Parties à la Convention en 2005 et deux autres en 2006.

Nouvelles Parties (2005)	Cartes ¹	Nouvelles Parties (2006)	Cartes ¹
<p>Samoa</p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument d'adhésion:</i> 9/11/2004</p> <p><i>Date d'entrée en vigueur:</i> 7/2/2005</p>		<p>Serbie</p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument de continuation:</i> 6/6/2006</p> <p><i>Date d'entrée en vigueur:</i> 3/6/2006</p>	
<p>Saint-Marin</p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument d'adhésion:</i> 22/7/2005</p> <p><i>Date d'entrée en vigueur:</i> 20/10/2005</p>		<p>Monténégro</p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument de succession:</i> 26/3/2007</p> <p><i>Date d'entrée en vigueur:</i> 3/6/2006</p>	
<p>Cap-Vert</p> <p><i>Date de dépôt de l'instrument d'adhésion:</i> 10/8/2005</p> <p><i>Date d'entrée en vigueur:</i> 8/11/2005</p>			

Le 31 décembre 2006, 170 Etats étaient Parties à la Convention. La [liste complète des Parties](#) est jointe en tant qu'annexe 4 du présent rapport et sur le site web de la CITES.

¹ Source: les cartes proviennent du site web de la Central Intelligence Agency des Etats-Unis d'Amérique (<https://www.cia.gov/>).

Publications CITES

Durant la période couverte par ce rapport, le Secrétariat a préparé trois publications qui sont des ouvrages de référence importants pour l'application de la CITES. Ces publications, dont le détail est donné ci-dessous, sont téléchargeables gratuitement sur le site web de la CITES; des copies imprimées des deux premières ont été distribuées aux autorités CITES. Les publications CITES figurent également dans la partie [Publications](#) du site web de la CITES et sont vendues par contrat avec le Secrétariat par deux diffuseurs, *Earthprint* et NHBS.

1. Guide CITES

Le *Guide CITES* a été compilé pour fournir aux Parties à la CITES et à tous ceux qui s'y intéressent, les textes les plus essentiels pour l'application de la Convention regroupés en un seul ouvrage de référence. Il a été publié dans les trois langues de travail de la Convention, sous forme d'un classeur spécial à feuilles libres, facile à mettre à jour, fourni aux Parties.

En avril 2005, le Secrétariat a envoyé aux Parties les pages révisées du *Guide CITES* pour leur fournir une mise à jour après la CoP13. La mise à jour incluait:

- a) une nouvelle page de couverture;
- b) une nouvelle introduction générale;
- c) les Annexes I, II et III valables à compter du 17 février 2005;
- d) les nouveaux formulaires de permis;
- e) la nouvelle introduction aux résolutions et les nouvelles résolutions et les résolutions amendées;
- f) les nouvelles décisions.

Par la suite, le Secrétariat a distribué la nouvelle version du CD-ROM qui accompagne le *Guide CITES*, avec des fichiers électroniques des principales références. Ce CD-ROM était lui aussi en vente sur le site web de la CITES.

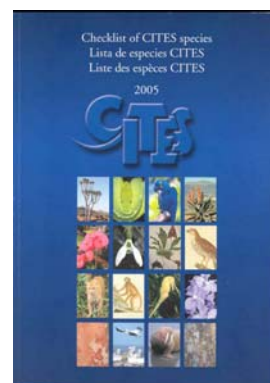
2. Liste des espèces CITES

En septembre 2005, le Secrétariat CITES et le PNUE-WCMC ont publié une nouvelle édition de la *Liste des espèces CITES* incluant les *Annexes et réserves CITES annotées*, dans les trois langues de travail de la Convention. Cette publication remplaçait l'édition de 2003 et comportait un CD-ROM incluant les informations en format PDF. Des copies gratuites ont été envoyées aux organes de gestion et aux autorités scientifiques CITES. Des exemplaires du CD-ROM ont aussi été envoyés aux services de lutte contre la fraude dont les coordonnées avaient été communiquées au Secrétariat.

La *Liste des espèces CITES* donne la liste alphabétique officielle des espèces CITES, leurs synonymes scientifiques, leurs noms communs en anglais, en français et en espagnol, et indique l'annexe à laquelle elles sont inscrites.

Les *Annexes et réserves CITES annotées* donnent des informations sur les taxons actuellement ou précédemment inscrits aux annexes CITES. La date d'inscription originale est donnée pour tous les taxons (ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce) et pour les populations spécifiquement nommées dans les annexes actuelles ou dans leurs versions antérieures. Toutes les réserves jamais faites par les Parties sont indiquées avec leur date d'entrée en vigueur et, dans le cas des réserves passées, la date de leur retrait.

La *Liste des espèces CITES* et sa partie *Annexes et réserves CITES annotées* s'appuient sur la [base données sur les espèces CITES](#) tenue par le PNUE-WCMC et disponible sur le site web de la CITES. Le Secrétariat fournit régulièrement au PNUE-WCMC ses avis sur les données à mesure que de nouvelles informations sont disponibles, que des erreurs sont décelées, ou que des mises à jour sont faites. La révision des données est particulièrement significative après chaque session de la Conférence des Parties, avec l'adoption de nouvelles références de nomenclature normalisées; il a été



fait appel aux co-présidents du Comité de la nomenclature pour qu'ils contribuent à la vérification après la CoP13.

3. *L'Evolution de la CITES – 8^e édition*

En février 2006, le Secrétariat a publié la dernière édition de *L'Evolution de la CITES*. Ce livre, écrit par Willem Wijnstekers, le Secrétaire général de la CITES, est une référence pour quiconque est impliqué dans la mise en œuvre de la CITES ou la lutte contre la fraude. Il présente les dispositions de la Convention ainsi que les résolutions et les décisions de manière accessible, et donne des explications et fait des commentaires pour faciliter la compréhension de la Convention, comment elle s'est développée et comment elle devrait être appliquée.

La dernière version de ce livre était entièrement électronique, fondée sur la technologie du livre électronique, qui offre une navigabilité sans pareil grâce à une interface très facile à utiliser. Le livre électronique permet aussi au lecteur d'imprimer les parties de son choix. Malheureusement, faute de ressources pour la traduction, la huitième édition de *L'Evolution de la CITES* n'est disponible qu'en anglais.

Affaires juridiques et politique commerciale

Législation

En instaurant le projet sur les législations nationales (PLN) en 1992, les Parties à la CITES ont reconnu l'importance cruciale de la législation en tant que fondement sur lequel appuyer l'action menée pour mettre en œuvre la Convention et la faire respecter. La Conférence des Parties a renouvelé le mandat du PLN à sa 13^e session (CoP13, Bangkok, 2004) en adoptant les décisions 13.79 à 13.83 qui, de manière générale, chargent:

1. les Parties et territoires dépendants concernés de soumettre les textes législatifs pertinents et, périodiquement, d'indiquer les progrès accomplis;
2. le Comité permanent de veiller à ce que des progrès soient accomplis et de suivre ces progrès; et
3. le Secrétariat d'entreprendre des analyses de législations, d'apporter une assistance technique, et de préparer des rapports sur les progrès accomplis.

Par le biais de ces décisions, le PLN a aussi été élargi de manière à inclure un certain nombre de nouvelles Parties et bon nombre de territoires dépendants dont la législation n'avait pas encore été examinée.

Comme requis par la décision 13.83, le Secrétariat a soumis au Comité permanent, à ses 53^e (Genève, juin-juillet 2005) et 54^e (Genève, octobre 2006) sessions, des rapports sur les progrès faits par les Parties dans l'adoption d'une législation adéquate.

En plus de compiler des copies des législations nationales pertinentes et d'indiquer par écrit les progrès législatifs accomplis (à savoir, un plan initial de législation CITES ou un plan de législation révisé, ou encore un projet de législation ou une législation adoptée), le Secrétariat a fourni par écrit des avis sur des législations, s'est rendu en mission dans des pays et a tenu des ateliers nationaux ou régionaux. En participant à des ateliers organisés par le PNUE sur la mise en œuvre et le respect des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le Secrétariat a eu l'opportunité de fournir une assistance législative aux autorités CITES et aux juristes des Gouvernements syrien (2005), camerounais (2005), mexicain (2005) et sri-lankais (2006). Grâce à des fonds fournis par l'Union européenne, le Secrétariat a pu entreprendre en 2005 une première série de missions sur les législations dans la région de l'ANASE. Cette approche lui a permis de fournir à ces pays, sur place et de manière économique, une assistance pour déceler les questions de législation et d'orientations partagées par plusieurs pays, et d'inclure ces informations dans les avis législatifs donnés aux autorités CITES et aux juristes des gouvernements de chaque pays.

Les fonds de l'Union européenne et les contributions financières et techniques du PNUE ont aussi été utilisés par le Secrétariat pour organiser un atelier régional pour les pays africains anglophones ayant une législation CITES inadéquate. L'atelier, tenu en 2005 dans les locaux de l'ONU à Gigiri (Kenya), a été unique en ce que les participants ont présidé à tour de rôle les différentes séances de l'atelier et ont participé activement à des discussions et à des exercices en petits comités. Ils ont ainsi pu partager leur expérience concrète des questions législatives importantes. Les membres de l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka, avec une certaine aide du PNUE, ont enregistré les discussions et préparé le projet de rapport de l'atelier, que le Secrétariat a ensuite finalisé et distribué aux participants.

Un atelier CITES a été conduit au Pérou (2005) avec l'appui financier et technique des autorités CITES espagnoles et la République bolivarienne du Venezuela (2006). Il a été l'occasion d'un renforcement des capacités entre homologues, d'un échange d'informations *in situ* et d'une clarification de questions d'application. Cette approche axée sur la résolution des problèmes a été très appréciée par les pays d'importation et d'exportation impliqués. Le personnel CITES et la Présidente du Comité pour les plantes se sont rendus à Madre de Dios, l'une des principales zones d'abattage d'acajous du Pérou. Des réunions ont été tenues avec les commerçants, les agents locaux chargés de la lutte contre la fraude et les habitants, et des visites d'établissements traitant les bois ont été organisées. La population d'acajous du Pérou a été inscrite à l'ordre du jour du Comité permanent en 2006 en partie suite à cette mission.

Durant la période couverte par ce rapport, le Secrétariat a préparé une version actualisée du modèle de législation CITES tenant compte de l'expérience acquise avec le PLN en plus d'une décennie. Des commentaires sur le texte actualisé ont été demandés lors des missions et des ateliers sur les législations. Le Secrétariat, avec l'aide d'un consultant, a adapté sa base de données législative afin de la rendre accessible en ligne aux Parties. Un matériel d'orientation législative, les critères susceptibles d'être utilisés dans les poursuites ou en prononçant les sentences, ainsi que des résumés de décisions des tribunaux dans des affaires touchant à la CITES, ont été inclus dans le CD-ROM destiné aux agents de lutte contre la fraude, aux procureurs et autres instances judiciaires, préparé par le Secrétariat en 2006 et distribué aux Parties.

La même année, le Secrétariat a été invité par l'Ecole de la magistrature française (qui a pris en charge ses frais) à participer à son cours annuel de droit de l'environnement destiné à des magistrats et des juges de partout en France. Le Secrétariat a participé à un panel plurisectoriel sur les possibilités de prononcer des sanctions pénales en cas de délits touchant à l'environnement.

Des modules éducatifs sur les législations nationales CITES ont été améliorés et présentés aux participants lors du cours de maîtrise de Baeza sur la gestion de la conservation, tenu en 2005.

Les Parties ont pu progresser dans la promulgation d'une législation adéquate du fait de l'identification des pays nécessitant une attention prioritaire et un examen régulier par le Comité permanent, et de l'adoption par celui-ci de mesures appropriées pour le respect du PLN. Au cours de son examen, le Comité permanent a émis une recommandation de suspension du commerce de spécimens d'espèces CITES avec deux Parties, puis l'a levée dès que des indications écrites de progrès législatif ont été fournies. Les avertissements émis par écrit par le Comité permanent sur un éventuel non-respect du PLN ont poussé plusieurs Parties concernées à soumettre les informations législatives nécessaires. Malheureusement, les suspensions de commerce recommandées à l'égard de six autres Parties en 2004 sont restées en vigueur.

Les rapports périodiques des Parties sur les mesures législatives et réglementaires qu'elles prennent pour faire respecter la Convention, requises par l'Article VIII de la Convention, ont été facilités par l'adoption d'un formulaire de rapport bisannuel standard à la CoP13. Ce formulaire a été distribué en juillet 2005 avec la [notification aux Parties n° 2005/035](#); il pose une série de questions uniformes aux Parties portant notamment sur les examens et les changements dans la législation. Avec ce nouveau mode de rapport, le nombre de rapports bisannuels soumis – et donc la communication d'informations sur les derniers développements dans les législations – a nettement augmenté.

A l'invitation de la Commission européenne, et avec son appui financier, le Secrétariat a pu participer à un atelier tenu en 2006 pour examiner l'efficacité de la législation de l'Union européenne sur le commerce des espèces sauvages. Cela a permis au Secrétariat et à divers pays producteurs d'échanger leurs vues sur le contenu et l'application de la législation de l'UE touchant à la CITES. Le Secrétariat a également pu observer comment l'UE procédait dans ses examens (analyse des besoins des Etats membres, options législatives et autres pour y répondre, et évaluation des impacts potentiels de ces options avec analyse des coûts/avantages et examen des effets socio-économiques) et partager son expérience de l'élaboration d'un cadre pour l'examen des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages, généralement reflétées dans la législation qui s'y applique.

Pour renforcer ses liens avec le Centre du droit de l'environnement de l'UICN et la Commission du droit de l'environnement (CDE), le Secrétariat a préparé un article sur l'expérience de la CITES en matière de législations pour le numéro de 2005/2006 du bulletin de l'UICN sur le Programme du droit de l'environnement, et a participé à une réunion du Comité directeur du CDE. Le Secrétariat a fait une présentation sur les domaines possibles de coopération future. Il a ainsi suggéré que des membres de la CDE assistent le Secrétariat en fournissant un appui juridique aux Parties à la CITES dont la législation ne permet pas une application effective de la Convention.

Le Secrétariat a aussi été invité par le PNUE/ROLAC (*Regional Office for the Latin America and the Caribbean*) à participer au second programme régional de formation sur le droit et les politiques de l'environnement (Panama, juillet 2005). Cette formation lui a donné l'occasion de rencontrer des responsables et des juristes des ministères en charge de l'application de la CITES de plusieurs pays d'Amérique Latine qui participent rarement aux sessions CITES. Le réseau de conseillers juridiques et

d'hommes de loi ainsi créé a été très utile dans la préparation de législations sur la CITES et la mise à disposition d'avis juridiques aux Parties de la région.

Examen des politiques commerciales, moyens d'existence et incitations

Avec l'adoption des décisions 13.74 à 13.77 à la CoP13, les Parties à la CITES ont prolongé le mandat confié au Secrétariat de coopérer avec les Parties intéressées et autres partenaires dans l'examen des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages. Pendant toute l'année 2005, le Secrétariat a collaboré de près avec la Branche Economie et Commerce du PNUE, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Institut universitaire d'études sur le développement (IUED) de Genève à préparer un projet – et à en trouver le financement – à réaliser sur deux ans et visant à améliorer les capacités nationales de faire ces examens. En plus de l'appui financier et technique apporté par les partenaires du projet, un appui financier substantiel a été fourni par l'équipe spéciale PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement (avec des fonds alloués par l'Union européenne) et par le Réseau universitaire international de Genève.

Le projet CITES sur l'examen des politiques a démarré en 2006 avec:

1. l'établissement d'un Comité directeur international du projet (comprenant des représentants des partenaires du projet);
2. la création d'un groupe consultatif international (GCI) comprenant des représentants d'agences nationales, d'institutions académiques, d'organismes intergouvernementaux et d'organisations non gouvernementales connaissant le commerce des espèces sauvages;
3. l'élaboration d'un projet de cadre pour l'examen des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages; et
4. la sélection de quatre pays pilotes (Madagascar, Nicaragua, Ouganda et Viet Nam) qui feraient ces examens.

Le Comité directeur du projet s'est réuni plusieurs fois dans l'année et a organisé une première réunion du GCI afin de déterminer la teneur et la structure du projet de cadre pour l'examen, les critères de sélection des pays pilotes et les étapes à franchir pour atteindre d'autres objectifs du projet.

Le projet de cadre a été largement révisé en 2006 suite aux discussions du Comité directeur et des commentaires du GCI. Il a été convenu que le cadre devrait allier l'examen des politiques et l'identification de l'impact environnemental, social et économique, et qu'il devrait indiquer et évaluer tant le contenu des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages que leur application.

Ce projet innovant – qui rassemble des gouvernements, des instituts de recherche indépendants, des institutions spécialisées de l'ONU, un secrétariat d'AME et des milieux universitaires – est conçu pour être pluridisciplinaire, dirigé par les Parties, axé sur le renforcement des capacités et sur les résultats, et est orienté vers les parties prenantes. Les pays pilotes doivent tester les lignes directrices, les méthodologies et les indicateurs susceptibles d'être utilisés, inclus dans le projet de cadre, et les adapter aux conditions locales. Parallèlement, l'IUED doit entreprendre une série d'études pour déterminer et analyser les éléments sociaux des politiques commerciales en matière d'espèces sauvages dans les pays participant, et une autre série d'études pour connaître les enseignements tirés des examens. Les résultats des examens et ceux des études de l'IUED seront résumés dans un rapport final. A l'issue du projet, une

Pourquoi examiner les politiques commerciales en matière d'espèces sauvages?

Pour permettre aux Parties:

1. de faire un inventaire systématique des informations et des activités liées aux politiques de gestion et de conservation des espèces CITES;
2. de prendre la mesure des principaux échecs et réalisations (ce qui marche et ce qui ne marche pas);
3. d'élaborer des indicateurs et des critères pour déterminer et analyser les principales raisons de ces échecs et réalisations;
4. de consulter les parties prenantes dans l'évaluation des résultats des politiques et les impliquer;
5. d'accroître les capacités des autorités nationales en augmentant leurs connaissances et leur savoir-faire dans ces politiques; et
6. de suggérer des manières concrètes d'améliorer l'efficacité des politiques et de faire des choix politiques plus rationnels.

Les examens permettent non seulement de mieux comprendre le rôle de chaque élément de l'ensemble de la politique, mais aussi de rassembler les différents éléments pour former un cadre intégré.

réunion internationale sera organisée pour valider les résultats et encourager d'autres pays intéressés, y compris des pays d'importation, à examiner leur politique commerciale en matière d'espèces sauvages.

Autres activités

A l'invitation de *Fauna and Flora International* (FFI) et d'autres partenaires, et avec l'appui financier de FFI, le Secrétariat a participé à l'atelier intitulé *La CITES and les moyens d'existence* tenu aux jardins botaniques de Kirstenbosch au Cap (Afrique du Sud) en septembre 2006. Cet atelier s'est penché sur les effets potentiels de l'application des décisions CITES sur les moyens d'existence des populations rurales pauvres. Parmi les participants, il y avait des représentants de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Les conclusions de l'atelier ont été distribuées à la 54^e session du Comité permanent (Genève, octobre 2006) en tant que [document d'information SC54 Inf. 7](#) (uniquement en anglais).



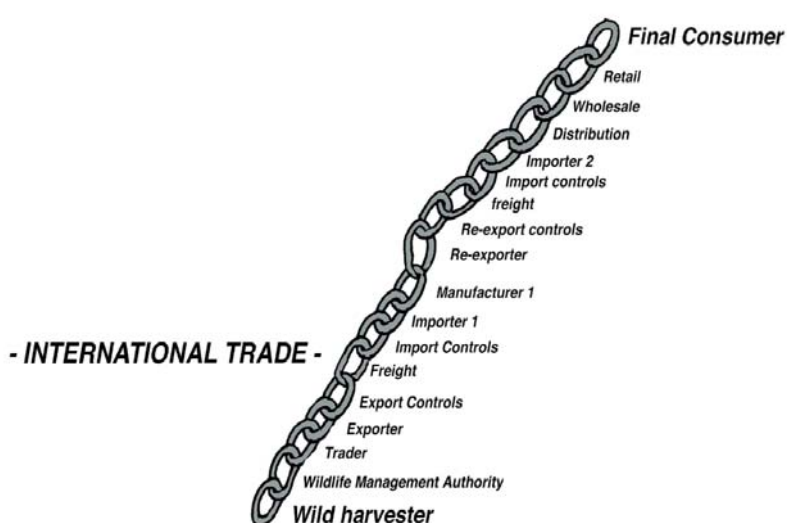
Photographie panoramique des magnifiques jardins botaniques de Kirstenbosch au Cap (Afrique du Sud) (© Victor Geere)

Le Secrétariat a par ailleurs continué de collaborer avec l'initiative CNUCED-Biotrade. Au cours d'une réunion tenue à Genève en février 2006, le Secrétariat CITES a été informé des progrès accomplis les programmes nationaux de Biotrade réalisés en Bolivie, en Colombie, en Equateur et au Pérou. Il est apparu que des progrès substantiels avaient été faits dans l'utilisation durable des espèces CITES, surtout par le programme bolivien (*Programa Nacional de Biocomercio Sostenible*). Ce programme, lancé en 2003, a organisé une chaîne de valeur complète pour le caïman yacare (*Caiman yacare*) avec pour objectif de garantir la conservation de l'espèce, d'améliorer les moyens d'existence des populations pauvres vivant dans des zones éloignées et marginales, et de promouvoir des opportunités de faire des affaires pour les entrepreneurs qui respectent les obligations découlant de la CITES et de la législation nationale.

Qu'est-ce qu'une "chaîne de valeur"?

Une chaîne de valeur est une série d'activités affectant un spécimen, du prélèvement initial à la consommation finale. Les spécimens commercialisés passent par toutes les activités de la chaîne et gagnent de la valeur à chaque étape.

Certains pays tentent d'organiser une chaîne de valeur de manière que de bonnes pratiques soient appliquées dans tous les maillons de la chaîne et que, finalement, l'utilisation des espèces sauvages reste durable.



Exemple de chaîne de valeur (graphique de Grahame J.W. Webb, uniquement disponible en anglais)

En mai 2006, un cadre d'*Uganda Export Promotion Board*, Conseil qui coordonne le Programme Biotrade en Ouganda, s'est rendu au Secrétariat CITES. Elle a remis un projet de document intitulé *Opportunities and strategies for wildlife sector trade in Uganda*, qui inclut un diagnostic économique sur le commerce international des espèces sauvages, des informations sur les occasions – et les obligations – qui existent dans le marché international, une analyse du commerce des espèces sauvages en Ouganda, et des informations sur le niveau actuel du commerce, les préoccupations concernant la conservation, les parties prenantes impliquées et le degré d'appui institutionnel. D'après le rapport, l'Ouganda est particulièrement intéressé par l'organisation d'une chaîne de valeur pour les oiseaux et les reptiles du côté des exportateurs.

Ces dernières années, les Parties à la CITES ont accordé une attention croissante à la situation des espèces marines exploitées commercialement telles que les hippocampes, les requins-baleines et les strombes géants. C'est dans ce contexte que le Secrétariat a participé en mai 2006 à la 10^e session du Sous-Comité du commerce des poissons du Comité des pêches de la FAO (COFI/FT). La FAO et la CITES se sont accordées sur le texte final d'un protocole d'accord visant à formaliser et à améliorer la coopération entre les deux organisations. Elles se consulteront et procéderont ensemble à l'évaluation scientifique, juridique et technique des espèces aquatiques exploitées commercialement déjà inscrites aux annexes CITES ou dont l'inscription est proposée. Concernant les espèces déjà inscrites ou en voie de l'être, la FAO travaillera avec la CITES et les pays d'exportation à améliorer le suivi et la gestion des ressources des pêcheries et à veiller à ce que les exportations ne proviennent que des établissements gérés de façon responsable. La FAO organisera des ateliers et d'autres activités pour aider les autorités nationales à renforcer la gestion de l'ensemble de leur filière de la pêche.

En décembre 2006, le Secrétariat a participé à un atelier sur *Arapaima gigas*, l'un des plus grands poissons d'eau douce qui soient, à l'invitation de l'initiative CNUCED/Biotrade et avec son appui financier. Les trois Etats de l'aire de répartition (Brésil, Colombie et Pérou), INFOPECA/FAO et le Secrétariat d'*Amazon Cooperation Treaty Organization* (ACTO) y ont participé et étudié les moyens de renforcer les synergies avec la CITES pour la gestion et le commerce de cette espèce.

Dans le contexte de son travail sur les incitations économiques, découlant des [décisions 13.76 et 13.77](#), le Secrétariat a été invité à participer à l'atelier organisé par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OECD), intitulé *MEAs and Private Investment, Encouraging Business Contribution*, tenu à Helsinki en juin 2005. L'atelier a mis l'accent sur les moyens d'améliorer l'engagement du secteur privé dans l'application de la Convention.

Lutte contre la fraude

2005

Parallèlement à ses activités quotidiennes, au cours desquelles il consacre beaucoup de temps à répondre aux demandes d'avis de Parties et de services de lutte contre la fraude du monde entier, le Secrétariat a continué de promouvoir un plus grand professionnalisme dans la lutte contre la fraude relative aux espèces sauvages et de demander aux services concernés d'y accorder un rang de priorité plus élevé. En 2005, le Secrétariat a eu deux occasions de sensibiliser ces services lors d'importantes réunions.

Le première a été le Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Bangkok (Thaïlande) en avril 2005. Un membre du Secrétariat a fait une présentation d'une heure en marge du Congrès, au cours de laquelle il a mentionné la grande diversité des espèces sauvages affectées par le commerce illégal, expliqué comment ce commerce est pratiqué, et souligné que des bandes criminelles, parfois très bien organisées, sont impliquées dans le braconnage, la contrebande et le commerce des animaux et des plantes. Bon nombre de participants ont exprimé leur surprise en apprenant la gravité de cette criminalité, la violence à laquelle les agents sont régulièrement confrontés, et les profits substantiels générés par certaines formes du commerce illégal.

Bien que le commerce illégal des espèces sauvages n'ait pas suscité une grande attention lors des séances formelles du Congrès, la Déclaration de Bangkok adoptée à l'issue du Congrès mentionne spécifiquement le trafic de la faune et de la flore et demande aux Etats Membres des Nations Unies d'étoffer la coopération internationale pour lutter contre ce commerce.

La seconde occasion a été l'Assemblée générale d'[Interpol](#), tenue en Allemagne en septembre 2005. Après l'intervention du Secrétariat, le Président d'Interpol a promis l'entière coopération de son organisation, qui aidera la CITES à s'attaquer au commerce illégal.

La coopération régionale est essentielle dans la lutte contre le commerce illégal; le Secrétariat a donc assisté le PNUE et l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka lors d'un examen de l'Accord, qui en était à son 10^e anniversaire, et contribué au travail de l'équipe spéciale. Les conclusions de l'examen ont été communiquées au Conseil directeur de l'Accord au Kenya en janvier 2005, ce qui a conduit à la préparation de la vision d'une stratégie pour guider le travail de l'équipe spéciale au début de sa deuxième décennie.

Si décembre 2005 a été l'anniversaire d'un accord régional, il a également vu la naissance d'un autre accord. L'[ANASE-Wildlife Enforcement Network](#) (ANASE-WEN) a été lancé par des ministres après des négociations auxquelles le Secrétariat a participé activement, préparant notamment ce qui devait par la suite être adopté comme mandat de ce réseau de lutte contre la fraude.

Equipe spéciale de l'Accord de Lusaka

Cette équipe spéciale est une instance intergouvernementale dont la principale fonction est de faciliter la coopération entre les Parties à l'Accord de Lusaka en investiguant les violations des lois nationales sur le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages.

Voir d'autres informations sur l'équipe spéciale sous:

<http://www.lusakaagreement.org/>

Pour favoriser la coopération subrégionale, le Secrétariat a organisé une réunion avec l'organe de gestion CITES de la Chine en août à Urumqi, dans le nord-ouest de la Chine, rassemblant les pays voisins dans cette ville importante sur l'ancienne "Route de la soie". Dans cette partie du monde, la conservation d'un grand nombre d'espèces – comme les grands félins, la saïga et l'antilope du Tibet – est très préoccupante. La réunion a permis pour la première fois aux cadres chargés de la lutte contre la fraude de cette région de se réunir et d'établir des contacts. En fait, un des contacts pris durant la réunion a par la suite entraîné l'arrestation d'un trafiquant recherché depuis des années pour commerce illégal de tigres.

Face aux préoccupations croissantes suscitées par l'ampleur du braconnage et du commerce illégal de tigres, l'équipe spéciale CITES sur le tigre a été convoquée à nouveau en Inde en mai 2005 et a réuni des cadres des douanes et de la police de l'Inde, de la Chine et du Népal, ainsi que le Secrétariat CITES, pour échanger des informations et renforcer la coopération et la collaboration. Concernant les faucons, une équipe spéciale a été créée et s'est réunie en novembre aux Emirats arabes unis, rassemblant des cadres des Etats de l'aire de répartition et des pays de consommation pour préparer des avis ciblés pour aider en



Stand d'articles en ivoire à Beijing

particulier les agents chargés des contrôles aux frontières à intercepter les déplacements illégaux de faucons.

Le Secrétariat continue de consacrer beaucoup de temps à certaines espèces dans son travail lié à la lutte contre la fraude. Il a été heureux de recevoir une assistance très concrète de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), qui a détaché un de ses cadres pour entreprendre un travail de vérification dans le contrôle du commerce de l'ivoire lors de missions en Chine et au Japon en mars 2005. TRAFFIC a également participé à cet exercice.

Autre exemple de coopération: en septembre 2005, l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka et le Secrétariat ont organisé à l'intention des cadres CITES et du service de lutte contre la fraude, un séminaire d'un jour à Kinshasa (République démocratique du Congo) sur le commerce illégal de l'ivoire. Le Secrétariat est resté à Kinshasa pour participer à la première réunion intergouvernementale du projet GRASP ([Great Ape Survival Project](#)) du PNUE et de l'Unesco. Le Secrétariat CITES représente les AME au Comité exécutif du GRASP; il a fait une déclaration et signé la déclaration adoptée par les délégués.

Dans le cadre de ses contacts habituels avec les milieux de la lutte contre la fraude, le Secrétariat a participé aux réunions du groupe de travail d'Interpol sur les espèces sauvages, du Comité de l'OMD sur la lutte contre la fraude, et du Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages. Chacun de ces organismes réalise des projets auxquels le Secrétariat contribue ou pour lesquels il met son expertise à disposition.

2006

Dans son travail lié à la lutte contre la fraude, le Secrétariat a continué de mettre l'accent sur l'ivoire, comme en témoignent ses activités de vérification dans la RAS de Hong Kong, au Japon, au Soudan et au Zimbabwe. Au Japon et au Soudan, il a aussi conduit des ateliers ou des séminaires sur le renforcement des capacités qui ont réuni de nombreux participants. En outre, alors qu'il était à Tokyo, le Secrétariat a fait une conférence sur le commerce illégal d'espèces sauvages devant une audience spécialement invitée à l'Université des Nations Unies, ce qui a été une excellente occasion d'attirer l'attention des décideurs et des cadres de haut niveau chargés de la lutte contre la fraude.

Des questions relatives à certaines espèces ont été abordées de manière à la fois stratégique et pratique. Une sélection d'Etats d'aires de répartition de grands singes, un pays de transit du commerce illégal, ainsi qu'Interpol, l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka et l'OMD, ont constitué une équipe spéciale sur les grands singes qui s'est réunie au siège du PNUE au Kenya. Le Secrétariat du GRASP/PNUE/Unesco a fourni un appui logistique. Rejoints durant une partie de leur réunion par des ONG, les délégués ont suivi l'exemple d'équipes spéciales précédentes et ont échangé des informations sur le commerce illégal qui a un impact significatif sur ces espèces. En plus de s'accorder sur une campagne de sensibilisation, les membres de l'équipe spéciale ont pu mieux comprendre la nature de ce commerce. Quoi qu'il en soit, le principal avantage de la réunion a sans doute été de permettre aux cadres de former un réseau et de créer des contacts qui leur ont permis depuis de collaborer dans des affaires et de s'entraider dans la lutte contre la contrebande. L'implication d'Interpol et de l'OMD a été particulièrement importante en ce qu'elle a permis de développer la coopération transfrontières.

La CITES et GRASP avaient déjà collaboré en 2006 lors d'une mission technique en Indonésie, où le commerce illégal d'orangs-outans continue de poser un problème majeur. Combiner l'expertise des deux organisations a permis d'examiner toute une série de questions; un rapport a ensuite été soumis au Gouvernement indonésien. Comme pour les missions techniques précédentes, le rapport incluait plusieurs recommandations dont l'équipe estimait qu'elles aideraient à lutter contre la capture illégale, la contrebande et le commerce de ces animaux. Passer du temps sur le terrain avec le service de lutte contre la fraude et le personnel des ONG a été très profitable à l'équipe, qui a ainsi pu bien comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés. La collaboration a permis une double approche – la CITES traitant les questions liées au commerce et le GRASP mettant l'accent sur les questions liées à l'habitat et à la conservation. L'équipe a été frappée par le nombre considérable d'orangs-outans gardés dans des centres de sauvetage et de réhabilitation – quelque 900 dans le seul Kalimantan. Cela pose des problèmes logistiques et financiers au gouvernement et aux ONG gérant les centres, mais cela montre aussi l'ampleur du commerce illégal et d'autres problèmes rencontrés par cette espèce, tels que la disparition de son habitat.



Centre de sauvetage d'orangs-outans dans le Kalimantan (Indonésie)

Le réseau de l'ANASE de lutte contre la fraude pour les espèces sauvages (ANASE-WEN) a tenu sa première session formelle à Bangkok en mai. En novembre, le Secrétariat a organisé un séminaire sur la lutte contre la fraude avec l'organe de gestion CITES de la RAS de Hong Kong pour renforcer les capacités des cadres de la CITES, des douanes et de la police des pays membres de l'ANASE-WEN. Pour la première fois dans ce type de séminaire, ils ont été rejoints par des cadres de la Chine continentale et de la SAR de Macao; les pays ont fait une présentation sur une affaire de lutte contre la fraude ayant été résolue et sur une autre qui ne l'avait pas été. Ces présentations ont été extrêmement intéressantes en termes d'enseignements à tirer et ont permis aux cadres de partager des expériences et de suggérer des manières de traiter les difficultés. Interpol et le Département américain de la justice y ont également participé.

En 2006, le Secrétariat a participé à des activités liées à l'une des plus anciennes techniques de lutte contre la fraude et à l'une des plus récentes. TRAFFIC a organisé un atelier en Allemagne pour examiner le recours accru à des chiens pour détecter la contrebande d'espèces sauvages, réunissant des dresseurs et des utilisateurs de chiens de toute l'Europe mais aussi d'Australie et des Etats-Unis. Il en est ressorti que l'utilisation de chiens offre un potentiel considérable et il a été noté que plusieurs agences qui les utilisent depuis longtemps pour détecter les narcotiques et les explosifs envisagent d'élargir leur champs d'action à la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. L'Université de Lausanne, quant à elle, a demandé au Secrétariat de faire une présentation dans un cours de génétique moléculaire, laquelle a mis en lumière l'aide que peut apporter le profilage de l'ADN dans les enquêtes sur des délits concernant les espèces sauvages.

L'expertise du Secrétariat a été mise à contribution pour assister les autorités des Pays-Bas: un membre du Secrétariat a témoigné devant une cour d'appel qui examinait la saisie d'une grande quantité de caviar transporté avec des documents apparemment suspects. Les trois juges ont demandé au Secrétariat de donner des explications sur le commerce légal et illégal de caviar et sur le système de permis CITES. Au niveau stratégique, le Secrétariat a pris part à un atelier international sur la lutte contre le commerce illégal de caviar, organisé par la Commission européenne, auquel ont participé des pays producteurs et des pays consommateurs.

Dans les dernières semaines de 2006, il va sans dire que beaucoup de temps a été consacré à la préparation des documents sur la lutte contre la fraude pour la 14^e session de la Conférence des Parties à la CITES, tenue en juin 2007.

Science

Assistance aux autorités scientifiques

Le Secrétariat a fourni une assistance aux autorités scientifiques sur demande et par le biais de ses programmes sur des espèces, dont certains sont détaillés ci-après. En outre, d'autres ateliers de formation de la série *La science et la CITES* ont été tenus à Sofia (Bulgarie, mars 2005), Brasilia (Brésil, novembre/décembre 2005) et Lomé (Togo, janvier 2006). Vingt-cinq Parties étaient représentées à ces ateliers, soit 75 participants au total. Les ateliers sont des réunions animées, participatives, qui, en plus de fournir un enseignement, donnent au personnel des autorités scientifiques d'une région l'occasion de se réunir, et au Secrétariat celle de mieux comprendre les questions et les défis auxquels les autorités scientifiques sont le plus confrontées quotidiennement dans leur travail. Le Secrétariat a aussi dispensé une formation plus large lors d'une réunion de la région Europe sur le commerce des bois, et au cinquième cours de maîtrise sur la gestion, l'accès, la conservation et le commerce des espèces, organisé par l'Université de Cordoue et l'Université internationale d'Andalousie (Espagne).

Assistance et appui aux comités techniques

Fournir un appui et une assistance aux trois comités techniques CITES (Comité pour les animaux, Comité pour les plantes et Comité de la nomenclature) représente une part importante du travail du Secrétariat.

Le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux ont tenu leur 15^e et 21^e sessions à Genève (Suisse) en mai 2005, et leur 16^e et 22^e sessions à Lima (Pérou) en juillet 2006. Les sessions du Comité de la nomenclature ont été organisées en marge de ces sessions.

Les comités se sont attelés aux tâches qui leur avaient été confiées par la Conférence des Parties à sa 13^e session et à celles indiquées dans la *Vision d'une stratégie jusqu'en 2007*. A ces sessions, les discussions ont couvert de nombreux sujets différents tels que les félins sauvages, les requins, les coraux, les plantes médicinales, les espèces produisant du bois, et la synergie entre la CITES et la CDB ou l'IATA, etc. Certains sujets intéressant les deux comités, ils ont tenu des séances conjointes pour, respectivement, la troisième et la quatrième fois depuis leur création. Le nombre des participants, qui augmente d'année en année, a été le plus élevé pour les trois comités, ce qui témoigne de l'intérêt accru manifesté pour la CITES en général et pour le travail de ces comités en particulier.

Sessions	Membres	Observateurs de Parties	Observateurs d'OIG et d'ONG	Membres du Comité pour les animaux & du Comité pour les plantes	Total
21 ^e session du Comité pour les animaux	10 sur 10	73	38	n/a	121
22 ^e session du Comité pour les animaux	10 sur 10	92	52	n/a	154
15 ^e session du Comité pour les plantes	10 sur 10	58	13	n/a	82
16 ^e session du Comité pour les plantes	9 sur 10	65	19	n/a	93
Nomenclature, 2005	2 sur 2	16	6	8	32
Nomenclature, 2006	2 sur 2	13	11	5	31

En plus de s'occuper de planifier la logistique, considérable pour des sessions consécutives, le Secrétariat a préparé et traduit 136 documents formels pour ces sessions, soit 1200 pages, rédigées pour la plupart par le Secrétariat. En outre, 43 documents d'information ont été préparés en une seule langue. Cinquante documents ont été préparés au cours des sessions et un compte rendu résumé a été préparé en anglais, en français et en espagnol après chaque session. Tous ces documents sont disponibles sur le site web de la CITES sous [Comité pour les animaux](#), [Comité pour les plantes](#) et [Comité de la nomenclature](#).

Avis de commerce non préjudiciable

La plupart des activités du Secrétariat touchant aux avis de commerce non préjudiciable ont concerné l'étude du commerce important et l'organisation de séminaires de formation (voir ci-après). Néanmoins, en plus de ces activités, le Secrétariat a fait un travail promotionnel sur l'acajou des Antilles (*Swietenia macrophylla*) au Pérou, sur le napoléon (*Cheilinus undulatus*), le ramin (*Gonystylus* spp.) et les espèces produisant du bois d'agar (*Aquilaria* spp.) en Asie du Sud-Est, et sur les esturgeons en République islamique d'Iran, au 5^e Symposium international sur les esturgeons, en mai 2005.

Qu'est-ce qu'un "avis de commerce non préjudiciable" ?

Un avis de commerce non préjudiciable est la conclusion d'une autorité scientifique selon laquelle l'exportation de spécimens d'une espèce n'aura pas d'effet négatif sur la survie de cette espèce dans la nature.

L'émission d'un avis de commerce non préjudiciable par une autorité scientifique est indispensable avant la délivrance d'un permis d'exportation ou d'importation ou d'un certificat d'introduction en provenance de la mer pour les spécimens d'espèces de l'Annexe I, et avant la délivrance d'un permis d'exportation ou d'un certificat d'introduction en provenance de la mer pour les spécimens d'espèces de l'Annexe II.

Etude du commerce important

L'étude du commerce important, qui est un processus essentiel pour le respect de la Convention, cherche à traiter les points faibles de l'application de l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a), de la Convention, qui concerne les avis de commerce non préjudiciable, indispensables pour garantir la durabilité du commerce international de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes ont entrepris l'examen de ces conclusions par des pairs, en commençant par examiner, après chaque session de la Conférence des Parties, le niveau des exportations d'espèces de l'Annexe II autorisé par les Etats des aires de répartition. Lorsque d'éventuels cas d'application médiocre de l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a), sont détectés, un large dialogue est entamé avec les pays d'exportation et, s'il y a lieu, des études théoriques sont faites pour déterminer l'ampleur du problème. Des recommandations peuvent être faites aux Etats d'aires de répartition concernés pour traiter les problèmes. Si ceux-ci ne peuvent pas être résolus par un dialogue bilatéral, le Comité permanent prend les décisions nécessaires en vue du respect de la Convention. Le Secrétariat est chargé de gérer le processus, de veiller à ce que la correspondance soit échangée en temps voulu, de commander les études théoriques nécessaires, et de faire rapport aux comités CITES.

A leurs sessions de 2005, les deux comités ont identifié 14 taxons dont le niveau des exportations autorisées était peut-être préoccupant. Le Secrétariat a demandé aux 44 Etats d'aires de répartition concernés des informations complémentaires pour examen par les comités.

De plus, en 2005 et en 2006, le Secrétariat a suivi des cas jugés préoccupants par les comités. Pour ceux sélectionnés après les CoP12 et CoP13, le Secrétariat a commandé des études théoriques sur l'état et le commerce de 32 taxons dans 90 Etats d'aires de répartition et les a communiquées à ces pays en leur demandant leurs commentaires avant de les soumettre aux comités. En 2006, pour les taxons sélectionnés après la CoP12, les comités ont recommandé un grand nombre de mesures correctives pour traiter le commerce non durable de 18 espèces dans 41 Etats d'aires de répartition. Le Secrétariat a écrit aux pays concernés pour les informer de ces recommandations. Pour les examens commencés avant la CoP12, le Secrétariat a engagé le dialogue avec les présidents du Comité permanent, du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, afin que les mesures correctives recommandées concernant l'application de l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a), soient suivies. Cela a concerné 21 taxons. Le Secrétariat en a renvoyé neuf au Comité permanent (soit 30 combinaisons taxons/ Etats d'aires de répartition), à sa 53^e session en 2005, en recommandant les mesures appropriées en vue du respect de la Convention.



Parmi les cas résolus de manière satisfaisante, il y a celui du strombe géant (*Strombus gigas*), qui a montré l'intérêt de l'étude du commerce important. Le Secrétariat a œuvré à rapprocher la volonté et la coopération des pays concernés et l'expertise d'institutions de l'ONU partenaires – en l'occurrence, la FAO.

Le strombe géant a été inscrit à l'Annexe II en 1992. La pêche artisanale et le commerce de la chair très appréciée de ce grand coquillage marin revêtent une importance particulière pour la région des Caraïbes. Du fait des préoccupations suscitées par le fait que le niveau des exportations autorisées pourrait ne pas être durable, le Comité pour les animaux a examiné le commerce de strombes géants en 1995, puis à nouveau de 2001 à 2003. En août 2003, une série complète de recommandations a été adressée aux 16 Etats de l'aire de répartition où l'exploitation des strombes géants pour le commerce international était problématique, avec un calendrier pour mener à bien des actions à court et à long termes, allant de quatre semaines à 24 mois. Le Comité permanent a recommandé d'emblée la suspension des importations de strombes géants des Etats de l'aire de répartition n'ayant pas pris les mesures recommandées.

Après la dernière date butoir fixée à septembre 2005, le Secrétariat a établi, en consultation avec le Président du Comité pour les animaux, que 14 Etats de l'aire de répartition avaient appliqué les recommandations et pris des mesures adéquates pour respecter la CITES dans le commerce de strombes géants. Seuls la Grenade et Haïti ne l'avaient pas fait et ont donc fait l'objet d'une suspension de commerce.

Pour parvenir à cette conclusion, il a fallu mener une large consultation d'experts de la FAO, collaborer avec des organisations régionales de la pêche des Caraïbes, et organiser un atelier technique, tenu à Saint-Domingue (République dominicaine) en décembre 2005 pour les 16 Etats de l'aire de répartition afin d'examiner les actions menées par chacun d'eux et en discuter.



Participants à l'Initiative internationale en faveur des strombes géants

Le Secrétariat a aussi participé à l'atelier technique de *Gulf and Caribbean Fisheries Institute* et à l'Initiative internationale en faveur des strombes géants en novembre 2005 pour déterminer les besoins d'informations et les méthodologies nécessaires pour gérer les strombes géants conformément à la CITES. Les résultats de cet atelier, ainsi que le savoir-faire et les données acquis par les Etats de l'aire de répartition au cours de l'atelier, ont été incorporés dans le manuel de la FAO intitulé *Manual for the monitoring and the management of queen conch*, qui englobe tous les aspects de l'application de l'Article IV de la Convention et la formulation des avis de commerce non préjudiciable.

Le processus d'étude du commerce important a suscité un réel élan dans les Caraïbes pour améliorer activement la gestion de la pêche au strombe géant – élan qui, espère-t-on, pourra être maintenu et renforcé avec l'appui de la CITES, de la FAO et des organisations régionales de la pêche.

Assistance dans l'élaboration et l'application de systèmes de quotas

Les Parties continuent d'apprécier la possibilité offerte aux pays d'origine d'établir des quotas d'exportation volontaires. Le Secrétariat a reçu des demandes de plus de 70 Parties de publier près de 1000 de ces quotas chaque année en plus des quelque 60 établis par la Conférence des Parties. Les propositions de quotas d'exportation volontaires ont été soumises aux vérifications de base – utilisation du nom scientifique correct et présence de l'espèce dans le pays concerné – avant d'être traduites et placées sur le site web de la CITES. Le Secrétariat a publié les quotas début mars 2005 et mi-février 2006, avec une notification aux Parties. Cependant, bon nombre de quotas d'exportation volontaires continuent d'être notifiés au Secrétariat dans l'année du quota; ceux-ci sont publiés dès réception. La [liste des quotas d'exportation depuis 2000](#) est disponible sur le site web de la CITES.

Elaboration de programmes de gestion d'espèces sauvages

A l'appui de l'élaboration de plans de gestion pour des espèces clés, le Secrétariat a participé activement à un certain nombre d'événements, indiqués ou soulignés dans les résolutions ou les décisions adoptées par la Conférence des Parties, concernant la saïga (*Saiga tatarica*), le cerf porte-musc (*Moschus* spp.), les esturgeons (Acipenseriformes) et les éléphants (Elephantidae), ce qui a entraîné des progrès sur le fond en Chine et dans d'autres pays d'Asie, dans la mer Caspienne et le bassin du Danube, et en Afrique et en Asie dans le cas des éléphants. L'engagement du Secrétariat a été indiqué en détail aux comités CITES.

Réalisation de projets de recherche et de projets sur des espèces

Le fonds d'affectation spéciale CITES est utilisé pour commander des travaux liés à l'assistance aux autorités scientifiques et à l'appui à l'étude du commerce important. Des études théoriques ont été commandées sur l'état du serpent ratier oriental (*Ptyas mucosus*) en Indonésie et sur 24 taxons au sujet desquels le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes avaient estimé que l'Article IV, paragraphes 2 a), 3 et 6 a), de la Convention, n'était pas correctement appliqué; pour ces derniers, le Secrétariat a apporté un appui pour l'identification par l'ADN des espèces d'Acipenseriformes commercialisées, le travail préparatoire sur l'application du *Red List Index* aux espèces d'oiseaux faisant l'objet d'un commerce international en tant qu'indicateur de la réussite de la CITES, et l'organisation de l'atelier *La science et la CITES* pour les pays d'Afrique de l'Ouest, tenu à Lomé (Togo), en janvier 2006.

Communication et coopération

Durant la période couverte par ce rapport, le Secrétariat a promu la Convention et établi une coopération scientifique avec plusieurs AME et organisations apparentées, dont, en 2005, les instances suivantes: groupe d'étude scientifique et technique de la Convention de Ramsar, Conseil scientifique de la Convention sur les espèces migratrices, Groupe des AME touchant à la biodiversité, *Loro Parque Fundación*, Organisation internationale des bois tropicaux, PNUE/*Global Environment Outlook*, *International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity* et UICN.

Renforcement des capacités

Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, le Secrétariat fournit une assistance pour l'interprétation de la Convention et une assistance technique aux Parties pour l'application de la Convention; il assure la formation ou fournit une assistance à cet effet, met au point des outils de formation, produit des publications sur la CITES, promeut la coopération entre les Parties, fournit des avis sur l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, et répond aux demandes d'informations sur la Convention et son application. A la CITES, le renforcement des capacités est axé sur trois domaines prioritaires:

1. *Améliorer la capacité nationale de gérer et de réglementer le commerce légal de spécimens CITES.* C'est fait en promouvant une connaissance approfondie de la Convention, en améliorant les dispositions institutionnelles, la politique et la base législative de la réglementation du commerce, en promouvant la délivrance correcte des permis et des certificats, en renforçant l'apport et la participation des autorités scientifiques, en promouvant des techniques de vérification sûres et un meilleur savoir-faire dans l'identification des espèces, en promouvant le respect général des dispositions de la CITES, et en promouvant la coopération interagences.
2. *Améliorer la capacité de s'attaquer au commerce illégal de spécimens CITES.* C'est fait en faisant mieux comprendre la Convention et ses dispositions, en encourageant l'adoption de législations qui clarifient les obligations et les capacités du gouvernement et qui établissent des délits appropriés et des sanctions adéquates et applicables, en promouvant le respect de la Convention, en sensibilisant aux questions de commerce illégal et aux causes de ce commerce, en améliorant la capacité de détecter le commerce illégal, en promouvant coopération interagences, et en promouvant les actions telles que la confiscation, les investigations et les poursuites judiciaires.
3. *Fournir des informations exactes sur la CITES à diverses audiences et rectifier les conceptions erronées sur la Convention.* C'est fait en faisant des conférences et des présentations (souvent devant des institutions académiques), en produisant des publications destinées au public, et en répondant aux questions sur la CITES.

Elaboration de matériels de formation et formation à distance

En 2005, l'action a été axée sur l'amélioration des matériels de formation et des outils existants, l'élaboration d'approches effectives dans la formation des formateurs, et l'évaluation de la manière dont Internet pourrait être utilisé pour fournir un appui aux Parties dans le renforcement des capacités. Cette année là, M. Marcos Silva a été recruté au poste de cadre chargé du renforcement des capacités (formation), laissé vacant par le départ à la retraite de M. Ger van Vliet. M. Silva a apporté au Secrétariat une nouvelle expertise en développement de la formation en ligne et en gestion des connaissances.

Les matériels de formation existants ont été mis à jour et distribués aux Parties et de nouveaux matériels ont été mis au point. Une compilation de 16 présentations CITES de base ont été révisées et publiées. Le cours interactif sur CD-ROM à l'intention des douanes, réalisé à l'origine en collaboration avec le Gouvernement canadien, a été mis à jour et réédité. Une version en arabe de ces présentations a été actualisée de manière à inclure les changements résultant de la CoP13. Cinquante présentations standard supplémentaires sur divers sujets ont été élaborées ou mises à jour et ont constitué la base de la participation du Secrétariat à divers ateliers de formation. Les présentations existantes sur la formation des formateurs ont elles aussi été mises à jour et améliorées, et des séances sur l'amélioration des techniques de présentation et d'enseignement ont été organisées et conduites.

En 2005 et 2006, le Secrétariat a continué de travailler avec Environnement Canada à élaborer un programme CITES de formation des formateurs pour l'Afrique. Des informations sur la CITES ont été fournies avant les sessions du Comité permanent aux missions permanentes des Parties auprès de l'ONU à Genève, et aux délégations de non-Parties en visite et à des groupes d'étude universitaires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie.

Cependant, le coût élevé des ateliers de formation – en particulier des ateliers régionaux impliquant le déplacement des participants à l'étranger – limite sérieusement le nombre d'ateliers et de participants

pouvant bénéficier d'une telle formation. Le financement disponible pour les ateliers étant très limité, le Secrétariat a orienté son action sur l'élaboration et la production de cours interactifs d'autoenseignement sur CD-ROM ou sur Internet. Cette approche a permis au Secrétariat d'atteindre un plus grand nombre de participants pour une petite partie seulement du coût des ateliers, et de normaliser le contenu des présentations, de recourir à des méthodes d'enseignement à distance innovantes et ayant fait leurs preuves, de permettre l'accès aux textes de référence et autres matériels, et de laisser l'audience visée réutiliser les cours et les adapter à leurs besoins.

L'on a commencé à élaborer des cours basés sur le web pour augmenter la disponibilité des ressources de formation, en particulier un cours d'introduction et un cours avancé pour les organes de gestion et les autorités scientifiques, en partenariat avec *Earth Council*. Le plan du Secrétariat est de préparer un programme à long terme d'enseignement à distance, basé sur le web, qui englobera toutes les activités de renforcement des capacités et dispensera le renforcement des capacités à toutes les Parties de manière efficiente et complète. L'idée est d'allier les nombreuses années d'expérience de renforcement des capacités CITES et les nouvelles technologies de l'information pour créer un programme d'enseignement innovant qui atteindra une audience bien plus large et qui améliorera grandement la capacité des Parties et autres parties prenantes.

Afin de consolider l'expérience du Secrétariat dans la mise à disposition d'une formation sur les questions de respect de la Convention et de lutte contre la fraude, et de tirer parti des nouvelles technologies d'enseignement à distance, des fonds ont été réunis pour préparer et produire un cours interactif sur CD-ROM à l'intention des agents chargés de la lutte contre la fraude et des orientations pour les instances judiciaires. Le cours s'est achevé en 2006 et le CD-ROM a été distribué aux Parties l'année suivante.



En prévision de la CoP14, un plan a été élaboré en vue de la création d'un collège CITES virtuel ayant pour vocation de regrouper et de coordonner en un tout cohérent l'action de formation menée par le Secrétariat, et d'être le point focal des activités d'enseignement en ligne. Une affiche et une brochure ont été produits avec la Division du PNUE sur les conventions environnementales pour commémorer le 30^e anniversaire de la CITES. Une réception a été donnée à l'occasion de la 53^e session du Comité permanent, au cours de laquelle ces matériels ont été lancés.

Manuel d'identification

Des fiches du manuel d'identification ont été préparées ou mises à jour pour des oiseaux, des reptiles et des poissons; des fiches ont été soumises par les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suisse. Les fiches précédemment publiées ont été converties en format électronique pour être incluses dans une future base de données en ligne.

Réunions et séminaires de formation

En 2005, le Secrétariat a participé en tant que formateur à des ateliers organisés au Brésil, en Bulgarie, aux Emirats arabes unis, en Hongrie, en Jordanie et au Koweït. Le Secrétariat a organisé avec le Maroc un atelier CITES régional auquel cinq Parties ont participé, et pour lequel les Emirats arabes unis ont non seulement traduit la plupart des présentations en arabe mais aussi fourni des formateurs. Dix-sept présentations ont été mises à jour ou créées par le Secrétariat pour contribuer au cours de maîtrise CITES de l'Université d'Andalousie de 2005 et 2006, tenu à Baeza (Espagne). Le Secrétariat a aussi accepté de collaborer avec l'Université du Kent pour l'aider à mettre au point un programme de maîtrise sur la CITES.

En 2006, le Secrétariat a continué à actualiser et améliorer ses matériels de formation et de renforcement des capacités pour toute une série de sujets. Une formation formelle à la CITES a été dispensée aux Parties et aux non-Parties de l'Océanie à la quatrième réunion de la région sur le renforcement des capacités, tenue à Brisbane (Australie) en mai 2006. Le Secrétariat a aussi continué de contribuer à l'enseignement supérieur, principalement aux programmes de maîtrise de l'Université d'Andalousie et du *Durrell Institute of Conservation and Ecology* (DICE) de l'Université du Kent. Dix-huit présentations ont été préparées pour la maîtrise CITES de l'Université d'Andalousie, et un programme de conférences annuelles aux étudiants de maîtrise a été lancé avec le DICE. La collaboration a commencé avec l'Ecole

supérieure du Bois, à Nantes (France), sous forme de conférences sur la CITES faites devant les étudiants étrangers. Des conférences ont également été faites devant des groupes venant de l'Université de Freiburg, de l'Université *Pacific Lutheran*, du programme d'études supérieures de l'ONU, devant plusieurs groupes d'étudiants en droit et en environnement, et devant l'atelier de formation en droit de l'UNITAR (Budapest, juillet 2006).

L'[Initiative "Douanes vertes"](#) du PNUE promeut la formation intégrée pour améliorer simultanément la capacité des douaniers concernant plusieurs AME, ce qui peut être d'un meilleur rapport coût/efficacité qu'assurer une formation séparée pour chaque accord. Le Secrétariat participe à cette initiative avec les Secrétariats de l'OMD, d'Interpol, de la Convention de Bâle, du Programme OzonAction du PNUE/DTIE, de la Convention de Rotterdam, de la Convention de Stockholm, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et de la Convention sur la diversité biologique. Cette collaboration a été largement axée sur un apport aux ateliers de formation, l'élaboration d'un programme de formation et la production conjointe d'un guide sur les AME à l'intention des douanes. En 2006, le Secrétariat a participé à une réunion tenue au Kazakhstan, où l'Initiative "Douanes vertes" a été discutée. Il a aussi aidé à finaliser un avant-projet de guide "Douanes vertes".

Pour atteindre les milieux utilisateurs de la CITES (principalement les chasseurs de trophées), et leur faire mieux comprendre la Convention, le Secrétariat a assisté aux sessions d'[International Council for Game and Wildlife Conservation](#) (CIC). En mars 2005, il a participé à la 52^e Assemblée générale du CIC tenu à Abou Dhabi (Emirats arabes unis), et en mai 2006 à sa 53^e Assemblée générale tenue à Chypre. Il a également assisté à l'atelier sur l'élaboration de principes et d'indicateurs pour le tourisme de chasse durable, organisé par le CIC-*Wildlife Conservation* et l'Office régional de l'UICN pour l'Europe, au cours duquel la formulation de plans de certification de la chasse et autres mesures visant à garantir la durabilité a été examinée.

En outre, le Secrétariat a participé aux 41^e et 42^e sessions du Comité de TRAFFIC, tenue respectivement à Washington en mai 2005 et à Gland en décembre 2006, ainsi qu'au forum consultatif sur les espèces sauvages d'Afrique (Dar-es-Salaam, novembre 2005).

MIKE

L'Unité du renforcement des capacités a été chargée du Programme de suivi à long terme de la chasse illégale à l'éléphant (MIKE) en septembre 2006. Les questions à traiter en priorité incluaient le recrutement du personnel de l'Unité centrale de coordination de MIKE (UCC), l'établissement de l'UCC dans les bureaux du PNUE à Nairobi, la modification du fonctionnement de l'UCC en y introduisant les procédures de l'ONU, la réunion de fonds à l'appui de la période de transition avant que les fonds alloués pour la phase II par la Commission européenne soient disponibles, la poursuite des opérations sur le terrain et l'appui aux cadres d'appui subrégionaux (CAS), la poursuite des activités de MIKE en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, la négociation du protocole d'accord avec l'UICN sur l'appui institutionnel au personnel de MIKE, la négociation avec les offices régionaux de l'UICN, le maintien des contacts avec les donateurs, la finalisation des données de base de MIKE, et la préparation de documents pour le Comité permanent et la Conférence des Parties. A la fin de 2006, les CAS de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est avaient quitté le programme pour assumer d'autres fonctions.

Délivrance informatisée des permis

Le Secrétariat a commencé à étudier les implications pour le commerce CITES de divers systèmes de délivrance informatisée des permis et de l'action menée pour faciliter le commerce électronique, et a participé à la première réunion de coordination du groupe de travail du Comité permanent sur les technologies de l'information et les systèmes informatisés, tenue à Rome en septembre 2006.

Communication

Site web de la CITES

En 2005 et en 2006, le Secrétariat a continué de promouvoir le site web de la CITES en tant qu'outil de communication essentiel et a mis en ligne la plupart des documents CITES et autres informations pertinentes disponibles.

Le Secrétariat ne distribue plus de jeux de documents imprimés aux participants lors des sessions. Pour réduire les coûts et l'impact sur l'environnement, il place tous les documents des sessions sur le site web de la CITES dès qu'ils sont disponibles, de même que ceux produits durant les sessions.

En 2005 et en 2006, le site web de la CITES a été largement développé et amélioré au niveau technique, notamment par l'introduction de l'enregistrement en ligne des participants aux sessions, l'installation d'un *listserver* à utiliser pour envoyer par courriel l'annonce des mises à jour du site web, l'installation d'une nouvelle fonction de recherche dans le site activée par Google, et la création de nouvelles bases de données en ligne (comme la base de données sur les législations nationales CITES et celle sur les quotas d'exportation).

Autre ajout important au site web: la création d'un forum de discussion pour faciliter les débats informels et l'échange d'informations entre Parties et autres membres des milieux CITES. Cette rubrique inclut plusieurs forums distincts pour les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES, les services de lutte contre la fraude, chacun des comités CITES, les régions CITES, et les groupes de travail *ad hoc*. Le Secrétariat créera de nouveaux forums chaque fois que ce sera nécessaire. Le lancement des forums de discussion sur le site web de la CITES a été annoncé dans la notification aux Parties n° 2006/060 du 14 novembre 2006.

De gros efforts ont été faits pour que le site web de la CITES respecte les normes techniques établies par *World Wide Web Consortium* (W3C) et pour parvenir à l'optimisation des moteurs de recherche (SEO). (Le logo indiquant que les normes sont respectées figure à la rubrique [A propos du site.](#))

Au niveau du contenu, la révision complète du site web a été entreprise dans le sillage de la CoP13 pour actualiser toutes les rubriques en fonction des décisions adoptées par la Conférence des Parties à cette session. Compte tenu de la taille énorme du site web et de sa disponibilité quasi complète dans les trois langues de travail, cela a représenté un travail considérable incluant, par exemple, la vérification systématique et, si nécessaire, la mise à jour, de toutes les références aux résolutions et aux décisions, ainsi que l'examen de leur contexte.

Le Monde de la CITES

Deux numéros du *Monde de la CITES* sont parus en 2005. Le numéro 15 (juillet) était consacré à la législation et a permis aux Parties de différentes régions de partager leur expérience de l'élaboration et de la promulgation de lois et de leurs textes d'application. Ce numéro comportait des articles émanant de l'Australie, du Canada, de la Chine continentale et de la RAS de Hong Kong, des Etats-Unis, de l'Indonésie, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, de la République tchèque, de la Suisse, du Viet Nam et de l'Union européenne.

Le numéro 16 (décembre) a couvert l'utilisation des spécimens confisqués et incluait des articles émanant de la Belgique, des Etats-Unis, de l'Indonésie, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que de la *Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals* (Royaume-Uni) et de *World Association of Zoos and Aquariums*.

Il n'y a eu qu'une édition du *Monde de la CITES* en 2006, en juillet, consacré à expliquer la CITES de manière simple. Les pays



et organisations suivants y ont contribué: Australie, Chine (RAS de Hong Kong), Emirats arabes unis, Etats-Unis, Italie, Nouvelle-Zélande, Slovénie, et *World Association of Zoos and Aquariums*. La préparation du numéro 18 a été reportée jusqu'après la CoP14, les informations relatives au thème proposé – le programme MIKE – ne devant pas être disponibles avant cette session.

[Tous les numéros du Monde de la CITES parus depuis 1999](#) sont disponibles sur le site web de la CITES.

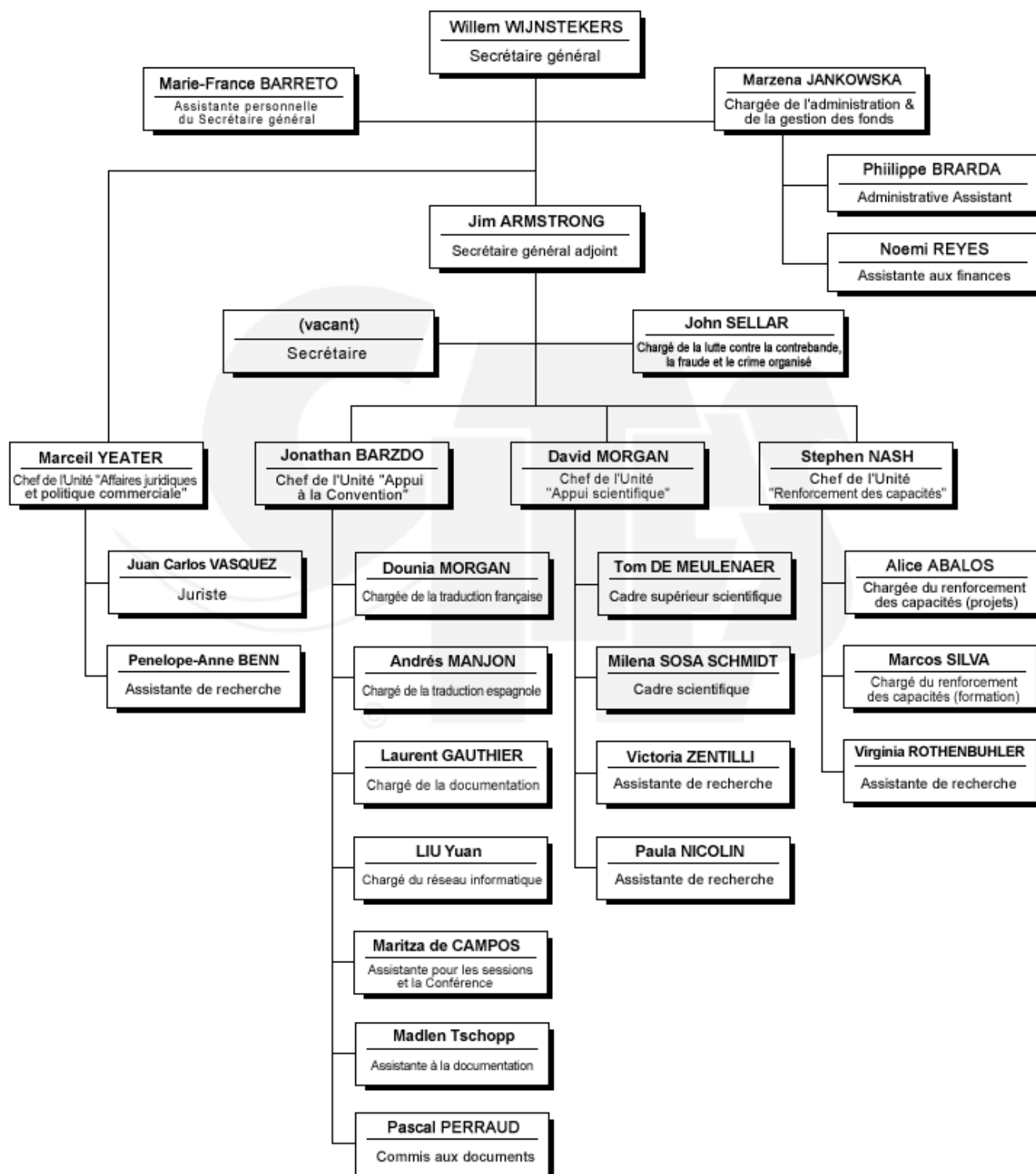
Médias

En 2005 et en 2006, le Secrétariat a fait 11 communiqués de presse et plusieurs points de presse sur le commerce du caviar et de l'ivoire, la signature d'un protocole d'accord avec la FAO, les questions de lutte contre la fraude et les réunions scientifiques importantes. Une déclaration du Secrétaire général de la CITES sur la grippe aviaire et le commerce des espèces sauvages a été placée sur le site web de la CITES. La publication des quotas de caviar a reçu une large couverture et a sensibilisé le public à la Convention.

Les porte-parole du Secrétariat ont passé beaucoup de temps à répondre aux questions de journalistes du monde entier et à organiser des interviews avec des spécialistes CITES et des médias très connus, notamment sur des questions telles que les espèces phares, les quotas de caviar, le commerce de l'ivoire et la conservation de la saïga. Des membres du Secrétariat CITES ont accordé de nombreuses interviews à la radio et à la presse.

Les 53^e et 54^e sessions du Comité permanent ont reçu une certaine couverture par la presse internationale, ce qui a permis au Secrétariat CITES et à l'ensemble des milieux CITES d'atteindre une large audience.

Annexe 1 – Organigramme du Secrétariat CITES en 2006



**Annexe 2 – Etat des contributions au fonds d'affectation spéciale CITES
en 2005 et 2006**

ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 31 DECEMBRE 2005

(en dollar US)

Pays	Contributions impayées pour 1992- 2004	Contributions dues pour 2005	Reçues en 2005		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992- 2004	Pour 2005 et années futures	
Afghanistan	422,00	422,00	422,00	422,00	0,00
Afrique du Sud	(19 123,00)	19 123,00		28 502,00	(28 502,00)
Albanie	0,00	141,00		375,00	(234,00)
Algérie	0,00	3 281,00		3 281,00	0,00
Allemagne	0,00	457 870,00		457 870,00	0,00
Antigua-et-Barbuda	1 768,00	94,00			1 862,00
Arabie saoudite	0,00	25 966,00		25 966,00	0,00
Argentine	137 166,00	53 853,00	7 000,00		184 019,00
Australie	0,00	76 257,00		153 953,00	(77 696,00)
Autriche	0,00	44 386,00		44 386,00	0,00
Azerbaïdjan	0,00	187,00			187,00
Bahamas	(794,00)	562,00		499,00	(731,00)
Bangladesh	968,00	469,00			1 437,00
Barbade	(397,00)	422,00		397,00	(372,00)
Bélarus	15 722,00	891,00	5 891,00		10 722,00
Belgique	0,00	52 916,00		52 916,00	0,00
Belize	139,00	47,00	139,00	47,00	0,00
Bénin	(129,00)	94,00			(35,00)
Bhutan	0,00	47,00		47,00	0,00
Bolivie	1 300,00	375,00			1 675,00
Botswana	(938,00)	469,00			(469,00)
Brésil	293 396,00	112 019,00	47 420,00		357 995,00
Brunéi Darussalam	(1 547,00)	1 547,00			0,00
Bulgarie	0,00	609,00		609,00	0,00
Burkina Faso	(4 746,00)	94,00			(4 652,00)
Burundi	4 037,00	47,00			4 084,00
Cambodge	94,00	94,00			188,00
Cameroun	(284,00)	422,00		138,00	0,00
Canada	0,00	119 893,00		119 893,00	0,00
Chili	0,00	9 936,00		9 936,00	0,00
Chine	0,00	71 804,00		71 804,00	0,00
Chypre	0,00	1 781,00		1 781,00	0,00
Colombie	(301,00)	9 421,00		9 203,00	(83,00)
Comores	2 642,00	47,00			2 689,00
Congo	7,00	47,00			54,00
Costa Rica	(60 886,00)	937,00		12 575,00	(72 524,00)
Côte d'Ivoire	1 678,00	422,00			2 100,00
Croatie	0,00	1 828,00		1 828,00	0,00
Cuba	1 406,00	1 406,00			2 812,00
Danemark	0,00	35 105,00		35 105,00	0,00
Djibouti	3 626,00	47,00			3 673,00
Dominique	(338,00)	47,00			(291,00)
Egypte	7 592,00	3 796,00			11 388,00
El Salvador	6 852,00	844,00			7 696,00
Emirats arabes unis	20,00	9 468,00	20,00	9 428,00	40,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2004	Contributions dues pour 2005	Reçues en 2005		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2004	Pour 2005 et années futures	
Equateur	0,00	1 172,00		1 172,00	0,00
Erythrée	(47,00)	47,00			0,00
Espagne	0,00	118 053,00		118 053,00	0,00
Estonie	(469,00)	469,00		586,00	(586,00)
Etats-Unis d'Amérique	(37 732,00)	1 031 134,00		1 050 000,00	(56 598,00)
Ethiopie	0,00	187,00		167,00	20,00
Fédération de Russie	33 169,00	56 244,00	33 169,00	56 244,00	0,00
Fidji	0,00	187,00			187,00
Finlande	0,00	24 466,00		24 466,00	0,00
France	0,00	303 060,00		303 060,00	0,00
Gabon	8 565,00	656,00			9 221,00
Gambie	(1 445,00)	47,00			(1 398,00)
Géorgie	20 052,00	234,00	945,00		19 341,00
Ghana	0,00	234,00			234,00
Grèce	0,00	25 263,00		25 263,00	0,00
Grenade	184,00	47,00			231,00
Guatemala	0,00	1 265,00		1 265,00	0,00
Guinée	4 085,00	141,00			4 226,00
Guinée équatoriale	(1 194,00)	47,00			(1 147,00)
Guinée-Bissau	2 104,00	47,00			2 151,00
Guyana	0,00	47,00			47,00
Honduras	261,00	234,00			495,00
Hongrie	0,00	5 624,00		6 524,00	(900,00)
Inde	31 966,00	15 983,00	31 966,00	15 963,00	20,00
Indonésie	0,00	9 374,00		8 768,00	606,00
Iran (République islamique d')	129 169,00	12 749,00	70 000,00		71 918,00
Irlande	(13 780,00)	13 780,00		17 081,00	(17 081,00)
Islande	0,00	1 547,00		1 547,00	0,00
Israël	19 451,00	19 451,00	19 451,00	19 451,00	0,00
Italie	0,00	237 383,00		237 383,00	0,00
Jamahiriya arabe libyenne	9 166,00	7 055,00			16 221,00
Jamaïque	0,00	187,00		187,00	0,00
Japon	0,00	914 698,00		914 698,00	0,00
Jordanie	0,00	375,00		375,00	0,00
Kazakhstan	842,00	1 312,00			2 154,00
Kenya	0,00	375,00		750,00	(375,00)
Koweït	0,00	6 890,00		6 890,00	0,00
Lesotho	0,00	47,00		96,00	(49,00)
Lettonie	(1 756,00)	469,00			(1 287,00)
L'ex-République yougoslave de Macédoine	281,00	281,00			562,00
Libéria	1 585,00	47,00			1 632,00
Liechtenstein	0,00	281,00		281,00	0,00
Lituanie	0,00	797,00		797,00	0,00
Luxembourg	0,00	3 750,00		3 750,00	0,00
Madagascar	(2 190,00)	141,00			(2 049,00)
Malaisie	15,00	11 014,00	15,00	11 014,00	0,00
Malawi	0,00	94,00			94,00
Mali	2 948,00	94,00			3 042,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2004	Contributions dues pour 2005	Reçues en 2005		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2004	Pour 2005 et années futures	
Malte	0,00	703,00		703,00	0,00
Maroc	9 839,00	2 062,00			11 901,00
Maurice	0,00	516,00		516,00	0,00
Mauritanie	1 299,00	47,00			1 346,00
Mexique	(5 869,00)	50 901,00		50 973,00	(5 941,00)
Monaco	0,00	187,00		187,00	0,00
Mongolie	(159,00)	47,00			(112,00)
Mozambique	(47,00)	47,00			0,00
Myanmar	35,00	469,00	35,00	469,00	0,00
Namibie	328,00	328,00	328,00	328,00	0,00
Népal	553,00	187,00			740,00
Nicaragua	3,00	47,00			50,00
Niger	4 364,00	47,00			4 411,00
Nigéria	3 355,00	3 187,00	3 355,00		3 187,00
Norvège	0,00	30 278,00		30 278,00	0,00
Nouvelle-Zélande	0,00	11 296,00		11 296,00	0,00
Ouganda	(1 375,00)	234,00			(1 141,00)
Ouzbékistan	12 158,00	516,00	516,00		12 158,00
Pakistan	0,00	2 859,00		3 059,00	(200,00)
Palaos	20,00	47,00	20,00	47,00	0,00
Panama	(428,00)	844,00			416,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 275,00	281,00			2 556,00
Paraguay	3 343,00	750,00			4 093,00
Pays-Bas	0,00	81 460,00			81 460,00
Pérou	(449,00)	5 531,00			5 082,00
Philippines	(2 860,00)	4 687,00		3 105,00	(1 278,00)
Pologne	(3 390,00)	17 717,00		14 327,00	0,00
Portugal	0,00	21 654,00		21 654,00	0,00
Qatar	0,00	1 594,00		1 594,00	0,00
République arabe syrienne	7 484,00	5 908,00	7 484,00	5 908,00	0,00
République centrafricaine	0,00	47,00			47,00
République de Corée	0,00	86 756,00		85 756,00	1 000,00
République de Moldova	0,00	94,00			94,00
République démocratique du Congo	(171,00)	187,00			16,00
République démocratique populaire lao	28,00	47,00			75,00
République dominicaine	0,00	1 078,00			1 078,00
République tchèque	0,00	9 515,00		9 515,00	0,00
République-Unie de Tanzanie	0,00	187,00		187,00	0,00
Roumanie	0,00	2 718,00		2 718,00	0,00
Royaume-Uni	0,00	259 471,00		259 471,00	0,00
Rwanda	0,00	47,00		47,00	0,00
Sainte-Lucie	20,00	94,00			114,00
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00	47,00			47,00
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	184,00	47,00			231,00
Sao-Tomé-et-Principe	139,00	47,00			186,00
Sénégal	(1 557,00)	234,00			(1 323,00)

Pays	Contributions impayées pour 1992-2004	Contributions dues pour 2005	Reçues en 2005		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2004	Pour 2005 et années futures	
Serbie-et-Monténégro	937,00	937,00			1 874,00
Seychelles	94,00	94,00			188,00
Sierra Leone	98,00	47,00			145,00
Singapour	0,00	18 420,00		18 420,00	0,00
Slovaquie	0,00	2 015,00		2 015,00	0,00
Slovénie	0,00	3 796,00		3 796,00	0,00
Somalie	4 276,00	47,00			4 323,00
Soudan	5 279,00	281,00			5 560,00
Sri Lanka	0,00	750,00		750,00	0,00
Suède	0,00	48 123,00		48 123,00	0,00
Suisse	0,00	59 712,00		59 712,00	0,00
Suriname	3 212,00	94,00			3 306,00
Swaziland	681,00	94,00	681,00	94,00	0,00
Tchad	4 276,00	47,00			4 323,00
Thaïlande	0,00	13 780,00		13 780,00	0,00
Togo	3 574,00	47,00			3 621,00
Trinité-et-Tobago	0,00	750,00		750,00	0,00
Tunisie	1 114,00	1 406,00	1 114,00	292,00	1 114,00
Turquie	3,00	20 623,00	3,00	20 623,00	0,00
Ukraine	28 104,00	2 484,00	28 104,00		2 484,00
Uruguay	8 060,00	3 750,00			11 810,00
Vanuatu	0,00	47,00			47,00
Venezuela (République bolivarienne du)	56 389,00	9 749,00	56 389,00		9 749,00
Viet Nam	0,00	750,00		750,00	0,00
Yémen	2 751,00	281,00			3 032,00
Zambie	0,00	94,00		94,00	0,00
Zimbabwe	0,00	375,00		355,00	20,00
TOTAL	742 552,00	4 740 252,00	314 467,00	4 538 484,00	629 853,00

ETAT DES CONTRIBUTIONS AU 31 DECEMBRE 2006

(en dollar US)

Pays	Contributions impayées pour 1992-2005	Contributions dues pour 2006	Reçues en 2006		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2005	Pour 2006 et années futures	
Afghanistan	0,00	98,00		98,00	0,00
Afrique du Sud	(28 502,00)	14 251,00		14 251,00	(28 502,00)
Albanie	(234,00)	244,00			10,00
Algérie	0,00	3 709,00			3 709,00
Allemagne	0,00	422 739,00		422 739,00	0,00
Antigua-et-Barbuda	1 862,00	146,00			2 008,00
Arabie saoudite	0,00	34 797,00		34 797,00	0,00
Argentine	184 019,00	46 656,00	32 679,00		197 996,00
Australie	(77 696,00)	77 696,00			0,00
Autriche	0,00	41 923,00		41 923,00	0,00
Azerbaïdjan	187,00	244,00	187,00	244,00	0,00
Bahamas	(731,00)	634,00			(97,00)
Bangladesh	1 437,00	488,00			1 925,00
Barbade	(372,00)	488,00		116,00	0,00
Bélarus	10 722,00	878,00	3 878,00		7 722,00
Belgique	0,00	52 171,00		52 171,00	0,00
Belize	0,00	49,00			49,00
Bénin	(35,00)	98,00		65,00	(2,00)
Bhutan	0,00	49,00			49,00
Bolivie	1 675,00	439,00			2 114,00
Botswana	(469,00)	586,00		1 172,00	(1 055,00)
Brésil	357 995,00	74 328,00	224 817,00		207 506,00
Brunéi Darussalam	0,00	1 659,00		1 639,00	20,00
Bulgarie	0,00	830,00		830,00	0,00
Burkina Faso	(4 653,00)	98,00			(4 555,00)
Burundi	4 084,00	49,00			4 133,00
Cambodge	188,00	98,00	165,00		121,00
Cameroun	0,00	390,00			390,00
Canada	0,00	137 285,00		137 285,00	0,00
Chili	0,00	10 883,00		10 883,00	0,00
Chine	0,00	100 194,00		100 194,00	0,00
Chypre	0,00	1 903,00		1 903,00	0,00
Colombie	(83,00)	7 565,00		7 520,00	(38,00)
Comores	2 689,00	49,00			2 738,00
Congo	54,00	49,00			103,00
Costa Rica	(72 524,00)	1 464,00		1 497,00	(72 557,00)
Côte d'Ivoire	2 100,00	488,00			2 588,00
Croatie	0,00	1 806,00		1 806,00	0,00
Cuba	2 812,00	2 099,00			4 911,00
Danemark	0,00	35 041,00		35 456,00	(415,00)
Djibouti	3 673,00	49,00			3 722,00
Dominique	(291,00)	49,00			(242,00)
Egypte	11 388,00	5 856,00			17 244,00
El Salvador	7 696,00	1 074,00			8 770,00
Emirats arabes unis	40,00	11 469,00	40,00	11 404,00	65,00
Equateur	0,00	927,00			927,00
Erythrée	0,00	49,00		49,00	0,00
Espagne	0,00	122 986,00		122 986,00	0,00
Estonie	(586,00)	586,00			0,00
Etats-Unis d'Amérique	(56 598,00)	1 071 138,00		1 045 000,00	(30 460,00)

Pays	Contributions impayées pour 1992-2005	Contributions dues pour 2006	Reçues en 2006		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2005	Pour 2006 et années futures	
Ethiopie	20,00	195,00	20,00	195,00	0,00
Fédération de Russie	0,00	53 684,00		53 684,00	0,00
Fidji	187,00	195,00			382,00
Finlande	0,00	26 012,00		26 012,00	0,00
France	0,00	294 287,00		294 287,00	0,00
Gabon	9 221,00	439,00			9 660,00
Gambie	(1 398,00)	49,00			(1 349,00)
Géorgie	19 340,00	146,00	11 885,00		7 601,00
Ghana	234,00	195,00			429,00
Grèce	0,00	25 866,00			25 866,00
Grenade	231,00	49,00	231,00	51,00	(2,00)
Guatemala	0,00	1 464,00		1 464,00	0,00
Guinée	4 226,00	146,00			4 372,00
Guinée équatoriale	(1 147,00)	98,00		3 664,00	(4 713,00)
Guinée-Bissau	2 151,00	49,00			2 200,00
Guyana	47,00	49,00	47,00	49,00	0,00
Honduras	495,00	244,00	263,00		476,00
Hongrie	(900,00)	6 149,00		5 249,00	0,00
Inde	20,00	20 546,00	20,00	20 546,00	0,00
Indonésie	606,00	6 930,00	606,00	8 768,00	(1 838,00)
Iran (République islamique d')	71 918,00	7 662,00			79 580,00
Irlande	(17 081,00)	17 081,00			0,00
Islande	0,00	1 659,00		1 659,00	0,00
Israël	0,00	22 791,00		22 791,00	0,00
Italie	0,00	238 407,00		238 407,00	0,00
Jamahiriya arabe libyenne	16 221,00	6 442,00			22 663,00
Jamaïque	0,00	390,00		390,00	0,00
Japon	0,00	950 113,00		950 113,00	0,00
Jordanie	0,00	537,00		573,00	(36,00)
Kazakhstan	2 154,00	1 220,00	2 154,00		1 220,00
Kenya	(375,00)	439,00			64,00
Koweït	0,00	7 906,00			7 906,00
Lesotho	(49,00)	49,00		49,00	(49,00)
Lettonie	(1 287,00)	732,00		177,00	(732,00)
L'ex-République yougoslave de Macédoine	562,00	293,00			855,00
Libéria	1 632,00	49,00			1 681,00
Liechtenstein	0,00	244,00			244,00
Lituanie	0,00	1 171,00		1 171,00	0,00
Luxembourg	0,00	3 758,00		3 758,00	0,00
Madagascar	(2 049,00)	146,00			(1 903,00)
Malaisie	0,00	9 907,00		9 887,00	20,00
Malawi	94,00	49,00	94,00	24,00	25,00
Mali	3 042,00	98,00			3 140,00
Malte	0,00	683,00		683,00	0,00
Maroc	11 901,00	2 294,00			14 195,00
Maurice	0,00	537,00		537,00	0,00
Mauritanie	1 346,00	49,00			1 395,00
Mexique	(5 941,00)	91 898,00		91 898,00	(5 941,00)
Monaco	0,00	146,00		146,00	0,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2005	Contributions dues pour 2006	Reçues en 2006		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2005	Pour 2006 et années futures	
Mongolie	(112,00)	49,00			(63,00)
Mozambique	0,00	49,00		49,00	0,00
Myanmar	0,00	488,00		467,00	21,00
Namibie	0,00	293,00		293,00	0,00
Népal	740,00	195,00			935,00
Nicaragua	50,00	49,00	50,00	229,00	(180,00)
Niger	4 411,00	49,00			4 460,00
Nigéria	3 187,00	2 050,00	3 187,00	9 729,00	(7 679,00)
Norvège	0,00	33 138,00		33 138,00	0,00
Nouvelle-Zélande	0,00	10 786,00			10 786,00
Ouganda	(1 141,00)	293,00			(848,00)
Ouzbékistan	12 158,00	683,00	516,00		12 325,00
Pakistan	(200,00)	2 684,00		2 484,00	0,00
Palaos	0,00	49,00			49,00
Panama	416,00	927,00	416,00	481,00	446,00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 556,00	146,00	2 556,00	146,00	0,00
Paraguay	4 093,00	586,00			4 679,00
Pays-Bas	81 460,00	82 479,00	81 460,00	82 479,00	0,00
Pérou	5 082,00	4 490,00	5 082,00	4 490,00	0,00
Philippines	(1 279,00)	4 636,00			3 357,00
Pologne	0,00	22 499,00		22 499,00	0,00
Portugal	0,00	22 938,00		22 938,00	0,00
Qatar	0,00	3 123,00			3 123,00
République arabe syrienne	0,00	1 855,00		1 855,00	0,00
République centrafricaine	47,00	49,00			96,00
République de Corée	1 000,00	87 652,00	1 000,00	87 652,00	0,00
République de Moldova	94,00	49,00	94,00	49,00	0,00
République démocratique du Congo	16,00	146,00			162,00
République démocratique populaire lao	75,00	49,00			124,00
République dominicaine	1 078,00	1 708,00			2 786,00
République tchèque	0,00	8 931,00		8 931,00	0,00
République-Unie de Tanzanie	0,00	293,00		259,00	34,00
Roumanie	0,00	2 928,00		2 928,00	0,00
Royaume-Uni	0,00	299 021,00		299 021,00	0,00
Rwanda	0,00	49,00			49,00
Sainte-Lucie	114,00	98,00			212,00
Saint-Kitts-et-Nevis	47,00	49,00	47,00	49,00	0,00
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	231,00	49,00	49,00		231,00
Sao-Tomé-et-Principe	186,00	49,00			235,00
Sénégal	(1 323,00)	244,00			(1 079,00)
Serbie	1 874,00	927,00			2 801,00
Seychelles	188,00	98,00			286,00
Sierra Leone	145,00	49,00	100,00		94,00
Singapour	0,00	18 936,00		18 936,00	0,00
Slovaquie	0,00	2 489,00		2 489,00	0,00
Slovénie	0,00	4 002,00		4 002,00	0,00
Somalie	4 323,00	49,00			4 372,00

Pays	Contributions impayées pour 1992-2005	Contributions dues pour 2006	Reçues en 2006		Impayées pour 2005 et années passées
			Pour 1992-2005	Pour 2006 et années futures	
Soudan	5 560,00	390,00			5 950,00
Sri Lanka	0,00	830,00		830,00	0,00
Suède	0,00	48 706,00		48 706,00	0,00
Suisse	0,00	58 418,00		58 418,00	0,00
Suriname	3 306,00	49,00	2 959,00		396,00
Swaziland	0,00	98,00		98,00	0,00
Tchad	4 323,00	49,00			4 372,00
Thaïlande	0,00	10 200,00		10 200,00	0,00
Togo	3 621,00	49,00			3 670,00
Trinité-et-Tobago	0,00	1 074,00		1 074,00	0,00
Tunisie	1 114,00	1 562,00	1 114,00	448,00	1 114,00
Turquie	0,00	18 155,00		18 155,00	0,00
Ukraine	2 484,00	1 903,00			4 387,00
Uruguay	11 810,00	2 343,00			14 153,00
Vanuatu	47,00	49,00	47,00	49,00	0,00
Venezuela (République bolivarienne du)	9 749,00	8 345,00			18 094,00
Viet Nam	0,00	1 025,00		1 025,00	0,00
Yémen	3 032,00	293,00			3 325,00
Zambie	0,00	98,00		141,00	(43,00)
Zimbabwe	20,00	342,00	20,00	322,00	20,00
TOTAL	629 850,00	4 868 812,00	375 783,00	4 527 319,00	595 560,00

Annexe 3 – Liste des sessions et des réunions organisées par le Secrétariat CITES ou auxquelles il a participé en 2005 et 2006

Sessions et réunions tenues en 2005	Lieux et dates
Janvier	
Conférence internationale sur la biodiversité: Science et Gouvernance	Paris, France 24-28 janvier
Réunion des partenaires de "Douanes vertes"	Paris, France 27 janvier
Février	
12 ^e session du Groupe scientifique et technique de RAMSAR (STRP)	Gland, Suisse 1 ^{er} février
Atelier de formation sur l'application de la CITES dans les pays arabophones	Amman, Jordanie 13-17 février
Réunion sur MIKE	Nairobi, Kenya 18-22 février
Mars	
Atelier organisé par le PNUÉ sur le respect des AME et la lutte contre la fraude	Mexico, Mexique 7-10 mars
52 ^e Assemblée générale du CIC et symposium sur la fauconnerie	Abou Dhabi, Emirats arabes unis 10-14 mars
Premier atelier sur le renforcement des capacités à l'intention des autorités scientifiques (<i>La science et la CITES</i>) – Europe centrale et de l'Est	Sofia, Bulgarie 14-18 mars
Avril	
Atelier sur la gestion du commerce CITES des bois et la lutte contre la fraude dans la région Europe	Pérouse, Italie 11-13 avril
11 ^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Bangkok, Thaïlande 18-25 avril
Atelier national CITES	Lima, Pérou 20-30 avril
10 ^e session du Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages	Bruxelles, Belgique 26 avril
Mai	
Atelier de la région Asie de l'Ouest sur le respect des AME et la lutte contre la fraude et la formation "Douanes vertes"	Damas, République arabe syrienne 2-5 mai
Atelier organisé par le PNUÉ sur le respect des AME et la lutte contre la fraude	Yaoundé, Cameroun 9-12 mai
Cinquième Symposium international sur les esturgeons	Ramsar, Iran 9-13 mai
Réunion du Groupe de liaison sur la biodiversité	Gland, Suisse 10 mai

Sessions et réunions tenues en 2005	Lieux et dates
Réunion de l'équipe spéciale sur le tigre et la lutte contre la fraude	New Delhi, Inde 17-19 mai
15 ^e session du Comité pour les plantes	Genève, Suisse 17-21 mai
Session de 2005 du Comité de la nomenclature	Genève, Suisse 18, 20 et 23 mai
21 ^e session du Comité pour les animaux	Genève, Suisse 20-25 mai
41 ^e session du Comité de TRAFFIC	Washington, Etats-Unis 25-28 mai
Réunion <i>ad hoc</i> de réflexion de l'UICN sur les indicateurs d'utilisation durable	Gland, Suisse 27 mai
Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages	Lyon, France 31 mai – 1 ^{er} juin
Juin	
Conférence internationale sur la criminalité en matière d'environnement	Lyon, France 2-3 juin
Réglementations de l'UE sur le commerce des espèces sauvages en Europe centrale et orientale	Budapest, Hongrie 15-17 juin
Atelier de l'OCDE sur les AME et les investissements privés encourageant la contribution des milieux d'affaires	Helsinki, Islande 16-17 juin
Elaboration du programme d'Environnement Canada de formation de formateurs CITES pour l'Afrique	Granby, Canada 26 juin – 2 juillet
53 ^e session du Comité permanent	Genève, Suisse 27 juin – 1 ^{er} juillet
Juillet	
Atelier sur le plan d'action pour les esturgeons du Danube	Petronell, Autriche 6-7 juillet
Atelier international sur le projet relatif au principe de précaution	Jacksonville, Etats-Unis 21-23 juillet
Second programme régional PNUE/ROLAC de formation au droit et aux politiques en matière d'environnement	Panama City, Panama 24-31 juillet
Août	
Réunion du PNUE sur les AME à l'intention des cadres chargés de l'environnement en Iraq	Genève, Suisse 16 août
Séminaire CITES "Route de la soie" sur la lutte contre la fraude	Urumqi, Chine, puis SAR de Hong Kong (Chine) et Mongolie 20 août – 5 Sept.
Septembre	
Séminaire sur le commerce de l'ivoire	Kinshasa, République démocratique du Congo 2 septembre

Sessions et réunions tenues en 2005	Lieux et dates
Réunion intergouvernementale sur les grands singes et première réunion du Conseil de GRASP	Kinshasa, République démocratique du Congo 5-9 septembre
74 ^e Assemblée générale d'Interpol	Berlin, Allemagne 19-22 septembre
Octobre	
Groupe de liaison sur la biodiversité 4/ Consultation GEO-4 AME	Bonn, Allemagne 4-6 octobre
Atelier sur l'évaluation des stocks & l'avancement des politiques régionales de gestion durable des esturgeons & autres espèces de poissons de la mer Caspienne	Ramsar, Iran 10-13 octobre
Cours sur la conservation des espèces en danger	Jussy, Suisse 10-14 octobre
Atelier de l'Union européenne sur la coordination du commerce des espèces sauvages	Chesham, Royaume-Uni 20-25 octobre
Atelier régional CITES sur les législations pour l'Afrique anglophone	Gigiri, Kenya 31 octobre – 4 novembre
Novembre	
11 ^e session du Groupe de l'Union européenne sur la lutte contre la fraude dans le commerce des espèces sauvages	Bruxelles, Belgique 10-11 novembre
Atelier technique sur les questions relatives aux pêcheries de strombes géants	San Andrés, Colombie 11-15 novembre
Conseil scientifique de la CMS	Nairobi, Kenya 16-18 novembre
Comité directeur du projet du PNUE sur les modules de synergie des AME	Nairobi, Kenya 17-18 novembre
CoP8 de la CMS	Nairobi, Kenya 20-25 novembre
Réunion de l'équipe spéciale de lutte contre la fraude sur les faucons	Abou Dhabi, Emirats arabes unis 21-23 novembre
Second atelier sur le renforcement des capacités à l'intention des autorités scientifiques (<i>La science et la CITES</i>) – Amérique du Sud	Brasilia, Brésil 28 novembre – 2 déc.
Décembre	
42 ^e session du Comité de TRAFFIC	Gland, Suisse 1 ^{er} décembre
Atelier général CITES de formation	Rabat, Maroc 4-8 décembre
Atelier sur <i>Strombus gigas</i>	République dominicaine 13-15 décembre

Sessions et réunions tenues en 2006	Lieux et dates
Janvier	
Réunion du groupe de l'UICN CSE-SUSG sur les indicateurs d'utilisation durable	Cambridge, Royaume-Uni 16-17 janvier
Première réunion de haut niveau: <i>Envisioning the Next Steps for MEA Compliance and Enforcement</i>	Colombo, Sri Lanka 21-22 janvier
Troisième Atelier sur le renforcement des capacités à l'intention des autorités scientifiques (<i>La science et la CITES</i>) – Afrique de l'Ouest francophone	Lomé, Togo 23-27 janvier
Février	
Atelier de la CDB sur les indicateurs d'utilisation durable	Cambridge, Royaume-Uni 6-8 février
Premier Comité directeur international du processus consultatif vers un mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB)	Paris, France 21-22 février
Mars	
Atelier sur les chiens renifleurs dans le commerce des espèces sauvages	Bad Schandau, Allemagne 2-3 mars
Atelier national CITES	Caracas, République bolivarienne du Venezuela 6-10 mars
GEO-4 Seconde réunion d'auteurs et de production	Nairobi, Kenya 6-10 mars
Atelier sur la formation de formateurs pour les organes de gestion CITES et les douanes de la région arabe	Koweït City, Koweït 11-15 mars
Table ronde sur l'impact de l'interdiction permanente relative aux oiseaux sauvages	Londres, Royaume-Uni 13 mars
Avril	
Réunion du groupe de travail sur les requins établi par le Comité pour les animaux	Slimbridge, Royaume-Uni 4-6 avril
Réunion du groupe de travail sur la vision d'une stratégie	Ottawa, Canada 24-28 avril
Réunion des partenaires de "Douanes vertes"	Paris, France 25-26 avril
53 ^e Assemblée générale du CIC	Limassol, Chypre 30 avril – 3 mai
Mai	
EMG, réunion consultative sur le mécanisme d'échange d'informations	Nairobi, Kenya 3-4 mai
Réunion de l'Océanie sur le renforcement des capacités	Brisbane, Australie 5-14 mai
Réunion de spécialistes de l'OIBT sur l'application effective de l'inscription du ramin (<i>Gonystylus</i> spp.) à l'Annexe II de la CITES	Kuala Lumpur, Malaisie 16-19 mai
Première réunion du réseau de l'ANASE sur la lutte contre la fraude en matière d'espèces sauvages	Bangkok, Thaïlande 22-25 mai

Sessions et réunions tenues en 2006	Lieux et dates
10 ^e session COFI/FT de la FAO	Santiago de Compostela, Espagne 30 mai – 2 juin
13 ^e session du Groupe scientifique et technique de RAMSAR (STRP)	Gland, Suisse 30 mai – 2 juin
Juin	
Atelier CITES sur l'application de la Convention, la lutte contre la fraude et la réglementation du commerce l'ivoire	Khartoum, Soudan 5-8 juin
Atelier international sur les avis de commerce non préjudiciable pour le napoléon (<i>Cheilinus undulatus</i>), espèce inscrite à l'Annexe II (CITES)	RAS de Hong Kong, Chine 6-7 juin
Atelier de réflexion sur la gestion des connaissances pour les AME, et sur la gestion des connaissances pour les conventions sur la biodiversité	Cambridge, Royaume-Uni 13-15 juin
Troisième réunion régionale CITES sur les esturgeons (stock partagé du nord-ouest de la mer Noire & du cours inférieur du Danube)	Sărulești, Roumanie 21-22 juin
Réunion du groupe de travail sur l'acajou	Lima, Pérou 29 juin – 1 ^{er} juillet
Juillet	
16 ^e session du Comité pour les plantes	Lima, Pérou 3-8 juillet
Session de 2006 du Comité de la nomenclature	Lima, Pérou 4, 7 et 10 juillet
22 ^e session du Comité pour les animaux	Lima, Pérou 7-13 juillet
Programme de bourses UNITAR dans le domaine du droit international comparé	Budapest, Hongrie 25-26 juillet
Groupe de travail d'Interpol sur la criminalité en matière d'espèces sauvages	Beijing, Chine 25-27 juillet
Séminaire sur la vérification de l'ivoire et la lutte contre la fraude	Tokyo, Japon 31 juillet – 2 août
Août	
Atelier CIC/UICN pour l'élaboration de principes et d'indicateurs pour un tourisme de chasse durable	Bruxelles, Belgique 17-19 août
Septembre	
Atelier sur la CITES et les moyens d'existence	Le Cap, Afrique du Sud 5-7 septembre
Cinquième réunion annuelle des chefs des Offices nationaux de liaison RILO/CIS	Astana, Kazakhstan 11-13 septembre
Réunion du Groupe de liaison sur la biodiversité	Gland, Suisse 14 septembre
Quatrième réunion du Groupe de la Ligue arabe sur la désertification et la biodiversité	Le Caire, Egypte 20-22 septembre
Première réunion des signataires du protocole d'accord de la CMS sur la conservation, le rétablissement et l'utilisation durable de la saïga	Almaty, Kazakhstan 25-26 septembre

Sessions et réunions tenues en 2006	Lieux et dates
Atelier pour envisager l'élaboration d'un système uniforme d'identification des parties et produits et des stocks en aquaculture d'espèces d'Acipenseriformes, basé sur l'ADN, pour aider à l'identification ultérieure de l'origine des spécimens dans le commerce	Berlin, Allemagne 30 septembre – 1 ^{er} oct.
Octobre	
54 ^e session du Comité permanent de la CITES	Genève, Suisse 2-6 octobre
Chasse récréative, conservation et moyens d'existence des populations rurales: science et pratique	Londres, Royaume-Uni 12-13 octobre
Conférences du DICE, Université du Kent	Canterbury, Royaume-Uni 16-17 octobre
Réunion de l'équipe spéciale CITES sur la lutte contre la fraude pour les grands singes	Nairobi, Kenya 31 octobre – 2 Nov.
Novembre	
Réunion du forum sur la conservation des espèces sauvages d'Afrique	Dar-es-Salaam, République-Unie de Tanzanie 13-15 novembre
Législation de la CE sur le commerce des espèces sauvages – Expériences, défis et perspectives	Vilm, Allemagne 13-17 novembre
Atelier sur le renforcement des capacités pour améliorer la lutte contre la fraude et l'application de l'inscription d' <i>Aquilaria malaccensis</i> et autres espèces produisant du bois d'agar	Kuala Lumpur, Malaisie 14-17 novembre
Réunion de planification de MIKE	Nairobi, Kenya 20-24 novembre
Atelier sur la lutte contre la fraude	RAS de Hong Kong, Chine 21-24 novembre
Quatrième réunion du Groupe d'experts de l'ANASE sur la CITES	Manille, Philippines 28-30 novembre
Décembre	
Atelier sur <i>Arapaima gigas</i>	Rio de Janeiro, Brésil 12-13 décembre

Annexe 4 – Liste des Parties

(par ordre d'entrée en vigueur)

O Ordre d'entrée en vigueur

ISO Code ISO à deux lettres du pays

R Régions CITES:

- 1 = Afrique
- 2 = Asie
- 3 = Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 4 = Europe
- 5 = Amérique du Nord
- 6 = Océanie

- Date 1**
- (A) Adhésion
 - (Ac) Acceptation
 - (Ap) Approbation
 - (C) Continuation
 - (R) Ratification
 - (S) Succession

Date 2 Date d'entrée en vigueur

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
1	United States of America / Estados Unidos de América / Etats-Unis d'Amérique	US	5	14/01/1974 (R)	01/07/1975
2	Nigeria / Nigéria	NG	1	09/05/1974 (R)	01/07/1975
3	Switzerland / Suiza / Suisse	CH	4	09/07/1974 (R)	01/07/1975
4	Tunisia / Túnez / Tunisie	TN	1	10/07/1974 (R)	01/07/1975
5	Sweden / Suecia / Suède	SE	4	20/08/1974 (R)	01/07/1975
6	Cyprus / Chipre / Chypre	CY	4	18/10/1974 (R)	01/07/1975
7	Ecuador / Equateur	EC	3	11/02/1975 (R)	01/07/1975
8	Chile / Chili	CL	3	14/02/1975 (R)	01/07/1975
9	Uruguay	UY	3	02/04/1975 (R)	01/07/1975
10	Canada / Canadá	CA	5	10/04/1975 (R)	09/07/1975
11	Mauritius / Mauricio / Maurice	MU	1	28/04/1975 (R)	27/07/1975
12	Nepal / Népal	NP	2	18/06/1975 (A)	16/09/1975
13	Peru / Perú / Pérou	PE	3	27/06/1975 (R)	25/09/1975
14	Costa Rica	CR	3	30/06/1975 (R)	28/09/1975
15	South Africa / Sudáfrica / Afrique du Sud	ZA	1	15/07/1975 (R)	13/10/1975
16	Brazil / Brasil / Brésil	BR	3	06/08/1975 (R)	04/11/1975
17	Madagascar	MG	1	20/08/1975 (R)	18/11/1975
18	Niger / Níger	NE	1	08/09/1975 (R)	07/12/1975
19	Morocco / Marruecos / Maroc	MA	1	16/10/1975 (R)	14/01/1976
20	Ghana	GH	1	14/11/1975 (R)	12/02/1976

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
21	Papua New Guinea / Papua Nueva Guinea / Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG	6	12/12/1975 (A)	11/03/1976
22	Germany / Alemania / Allemagne	DE	4	22/03/1976 (R)	20/06/1976
23	Pakistan / Pakistán	PK	2	20/04/1976 (A)	19/07/1976
24	Finland / Finlandia / Finlande	FI	4	10/05/1976 (A)	08/08/1976
25	India / Inde	IN	2	20/07/1976 (R)	18/10/1976
26	Democratic Republic of the Congo / República Democrática del Congo / République démocratique du Congo	CD	1	20/07/1976 (A)	18/10/1976
27	Norway / Noruega / Norvège	NO	4	27/07/1976 (R)	25/10/1976
28	Australia / Australie	AU	6	29/07/1976 (R)	27/10/1976
29	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte / Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GB	4	02/08/1976 (R)	31/10/1976
30	Iran (Islamic Republic of) / Irán (República Islámica del) / Iran (République islamique d')	IR	2	03/08/1976 (R)	01/11/1976
31	Paraguay	PY	3	15/11/1976 (R)	13/02/1977
32	Seychelles	SC	1	08/02/1977 (A)	09/05/1977
33	Guyana	GY	3	27/05/1977 (A)	25/08/1977
34	Denmark / Dinamarca / Danemark	DK	4	26/07/1977 (R)	24/10/1977
35	Senegal / Sénégal	SN	1	05/08/1977 (A)	03/11/1977
36	Nicaragua	NI	3	06/08/1977 (A)	04/11/1977
37	Gambia / Gambie	GM	1	26/08/1977 (A)	24/11/1977
38	Malaysia / Malasia / Malaisie	MY	2	20/10/1977 (A)	18/01/1978
39	Venezuela (Bolivarian Republic of) / Venezuela (República Bolivariana de) / Venezuela (République bolivarienne du)	VE	3	24/10/1977 (R)	22/01/1978
40	Botswana	BW	1	14/11/1977 (A)	12/02/1978
41	Egypt / Egipto / Egypte	EG	1	04/01/1978 (A)	04/04/1978
42	Monaco / Mónaco	MC	4	19/04/1978 (A)	18/07/1978
43	France / Francia	FR	4	11/05/1978 (Ap)	09/08/1978
44	Panama / Panamá	PA	3	17/08/1978 (R)	15/11/1978
45	Togo	TG	1	23/10/1978 (R)	21/01/1979
46	Kenya	KE	1	13/12/1978 (R)	13/03/1979
47	Jordan / Jordania / Jordanie	JO	2	14/12/1978 (A)	14/03/1979
48	Indonesia / Indonésie	ID	2	28/12/1978 (A)	28/03/1979
49	Sri Lanka	LK	2	04/05/1979 (A)	02/08/1979
50	Bahamas	BS	3	20/06/1979 (A)	18/09/1979
51	Bolivia / Bolivie	BO	3	06/07/1979 (R)	04/10/1979
52	Italy / Italia / Italie	IT	4	02/10/1979 (R)	31/12/1979

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
53	Guatemala	GT	3	07/11/1979 (R)	05/02/1980
54	United Republic of Tanzania / República Unida de Tanzania / République-Unie de Tanzanie	TZ	1	29/11/1979 (R)	27/02/1980
55	Liechtenstein	LI	4	30/11/1979 (A)	28/02/1980
56	Israel / Israël	IL	2	18/12/1979 (R)	17/03/1980
57	Japan / Japón / Japon	JP	2	06/08/1980 (Ac)	04/11/1980
58	Central African Republic / República Centrafricana / République centrafricaine	CF	1	27/08/1980 (A)	25/11/1980
59	Rwanda	RW	1	20/10/1980 (A)	18/01/1981
60	Suriname	SR	3	17/11/1980 (A)	15/02/1981
61	Zambia / Zambie	ZM	1	24/11/1980 (A)	22/02/1981
62	Portugal	PT	4	11/12/1980 (R)	11/03/1981
63	China / Chine	CN	2	08/01/1981 (A)	08/04/1981
64	Argentina / Argentine	AR	3	08/01/1981 (R)	08/04/1981
65	Liberia / Libéria	LR	1	11/03/1981 (A)	09/06/1981
66	Mozambique	MZ	1	25/03/1981 (A)	23/06/1981
67	Zimbabwe	ZW	1	19/05/1981 (A)	17/08/1981
68	Cameroon / Camerún / Cameroun	CM	1	05/06/1981 (A)	03/09/1981
69	Belize / Belice	BZ	3	19/08/1986 (S)	21/09/1981
70	Philippines / Filipinas	PH	2	18/08/1981 (R)	16/11/1981
71	Colombia / Colombie	CO	3	31/08/1981 (R)	29/11/1981
72	Guinea / Guinée	GN	1	21/09/1981 (A)	20/12/1981
73	Bangladesh	BD	2	20/11/1981 (R)	18/02/1982
74	Austria / Autriche	AT	4	27/01/1982 (A)	27/04/1982
75	Malawi	MW	1	05/02/1982 (A)	06/05/1982
76	Sudan / Sudán / Soudan	SD	1	26/10/1982 (R)	24/01/1983
77	Saint Lucia / Santa Lucía / Sainte-Lucie	LC	3	15/12/1982 (A)	15/03/1983
78	Thailand / Tailandia / Thaïlande	TH	2	21/01/1983 (R)	21/04/1983
79	Congo	CG	1	31/01/1983 (A)	01/05/1983
80	Belgium / Bélgica / Belgique	BE	4	03/10/1983 (R)	01/01/1984
81	Algeria / Argelia / Algérie	DZ	1	23/11/1983 (A)	21/02/1984
82	Luxembourg / Luxemburgo	LU	4	13/12/1983 (R)	12/03/1984
83	Trinidad and Tobago / Trinidad y Tabago / Trinité-et-Tobago	TT	3	19/01/1984 (A)	18/04/1984
84	Benin / Bénin	BJ	1	28/02/1984 (A)	28/05/1984
85	Netherlands / Países Bajos / Pays-Bas	NL	4	19/04/1984 (R)	18/07/1984
86	Honduras	HN	3	15/03/1985 (A)	13/06/1985
87	Hungary / Hungría / Hongrie	HU	4	29/05/1985 (A)	27/08/1985
88	Afghanistan / Afganistán	AF	2	30/10/1985 (A)	28/01/1986

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
89	Somalia / Somalie	SO	1	02/12/1985 (A)	02/03/1986
90	Spain / España / Espagne	ES	4	30/05/1986 (A)	28/08/1986
91	Singapore / Singapur / Singapour	SG	2	30/11/1986 (A)	28/02/1987
92	Dominican Republic / República Dominicana / République dominicaine	DO	3	17/12/1986 (A)	17/03/1987
93	El Salvador	SV	3	30/04/1987 (A)	29/07/1987
94	Burundi	BI	1	08/08/1988 (A)	06/11/1988
95	Saint Vincent and the Grenadines / San Vicente y las Granadinas / Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC	3	30/11/1988 (A)	28/02/1989
96	Chad / Tchad	TD	1	02/02/1989 (A)	03/05/1989
97	Gabon / Gabón	GA	1	13/02/1989 (A)	14/05/1989
98	Ethiopia / Etiopía / Ethiopie	ET	1	05/04/1989 (A)	04/07/1989
99	Malta / Malte	MT	4	17/04/1989 (A)	16/07/1989
100	New Zealand / Nueva Zelandia / Nouvelle-Zélande	NZ	6	10/05/1989 (A)	08/08/1989
101	Vanuatu	VU	6	17/07/1989 (A)	15/10/1989
102	Burkina Faso	BF	1	13/10/1989 (A)	11/01/1990
103	Poland / Polonia / Pologne	PL	4	12/12/1989 (R)	12/03/1990
104	United Arab Emirates / Emiratos Árabes Unidos / Emirats arabes unis	AE	2	08/02/1990 (A)	09/05/1990
105	Cuba	CU	3	20/04/1990 (A)	19/07/1990
106	Brunei Darussalam / Brunéi Darussalam	BN	2	04/05/1990 (A)	02/08/1990
107	Guinea-Bissau / Guinée-Bissau	GW	1	16/05/1990 (A)	14/08/1990
108	Namibia / Namibie	NA	1	18/12/1990 (A)	18/03/1991
109	Bulgaria / Bulgarie	BG	4	16/01/1991 (A)	16/04/1991
110	Mexico / México / Mexique	MX	5	02/07/1991 (A)	30/09/1991
111	Uganda / Ouganda	UG	1	18/07/1991 (A)	16/10/1991
112	Russian Federation / Federación de Rusia / Fédération de Russie	RU	4	13/01/1992 (C)	01/01/1992
113	Djibouti	DJ	1	07/02/1992 (A)	07/05/1992
114	Equatorial Guinea / Guinea Ecuatorial / Guinée équatoriale	GQ	1	10/03/1992 (A)	08/06/1992
115	Estonia / Estonie	EE	4	22/07/1992 (A)	20/10/1992
116	Slovakia / Eslovaquia / Slovaquie	SK	4	02/03/1993 (S)	01/01/1993
117	Czech Republic / República Checa / République tchèque	CZ	4	14/04/1993 (S)	01/01/1993
118	Greece / Grecia / Grèce	GR	4	08/10/1992 (A)	06/01/1993
119	Barbados / Barbade	BB	3	09/12/1992 (A)	09/03/1993
120	Republic of Korea / República de Corea / République de Corée	KR	2	09/07/1993 (A)	07/10/1993
121	Viet Nam	VN	2	20/01/1994 (A)	20/04/1994

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
122	Saint Kitts and Nevis / Saint Kitts y Nevis / Saint-Kitts-et-Nevis	KN	3	14/02/1994 (A)	15/05/1994
123	Mali / Malí	ML	1	18/07/1994 (A)	16/10/1994
124	Romania / Rumania / Roumanie	RO	4	18/08/1994 (A)	16/11/1994
125	Eritrea / Erythrée	ER	1	24/10/1994 (A)	22/01/1995
126	Sierra Leone / Sierra Leona	SL	1	28/10/1994 (A)	26/01/1995
127	Côte d'Ivoire	CI	1	21/11/1994 (A)	19/02/1995
128	Comoros / Comoras / Comores	KM	1	23/11/1994 (A)	21/02/1995
129	Dominica / Dominique	DM	3	04/08/1995 (A)	02/11/1995
130	Belarus / Belarús / Bélarus	BY	4	10/08/1995 (A)	08/11/1995
131	Mongolia / Mongolie	MN	2	05/01/1996 (A)	04/04/1996
132	Saudi Arabia / Arabia Saudita / Arabie saoudite	SA	2	12/03/1996 (A)	10/06/1996
133	Georgia / Géorgie	GE	4	13/09/1996 (A)	12/12/1996
134	Turkey / Turquía / Turquie	TR	4	23/09/1996 (A)	22/12/1996
135	Latvia / Letonia / Lettonie	LV	4	11/02/1997 (A)	12/05/1997
136	Swaziland / Swazilandia	SZ	1	26/02/1997 (A)	27/05/1997
137	Jamaica / Jamaïque	JM	3	23/04/1997 (A)	22/07/1997
138	Yemen / Yémen	YE	2	05/05/1997 (A)	03/08/1997
139	Myanmar	MM	2	13/06/1997 (A)	11/09/1997
140	Cambodia / Camboya / Cambodge	KH	2	04/07/1997 (R)	02/10/1997
141	Antigua and Barbuda / Antigua y Barbuda / Antigua-et-Barbuda	AG	3	08/07/1997 (A)	06/10/1997
142	Uzbekistan / Uzbekistán / Ouzbékistan	UZ	2	10/07/1997 (A)	08/10/1997
143	Fiji / Fidji	FJ	6	30/09/1997 (A)	29/12/1997
144	Mauritania / Mauritanie	MR	1	13/03/1998 (A)	11/06/1998
145	Azerbaijan / Azerbaiyán / Azerbaïdjan	AZ	4	23/11/1998 (A)	21/02/1999
146	Grenada / Granada / Grenade	GD	3	30/08/1999 (A)	28/11/1999
147	Ukraine / Ucraina	UA	4	30/12/1999 (A)	29/03/2000
148	Iceland / Islandia / Islande	IS	4	03/01/2000 (A)	02/04/2000
149	Kazakhstan / Kazajstán	KZ	2	20/01/2000 (A)	19/04/2000
150	Slovenia / Eslovenia / Slovénie	SI	4	24/01/2000 (A)	23/04/2000
151	Croatia / Croacia / Croatie	HR	4	14/03/2000 (A)	12/06/2000
152	The former Yugoslav Republic of Macedonia / La ex República Yugoslava de Macedonia / Ex-République yougoslave de Macédoine	MK	4	04/07/2000 (A)	02/10/2000
153	Moldova	MD	4	29/03/2001 (A)	27/06/2001
154	Qatar	QA	2	08/05/2001 (A)	06/08/2001
155	Sao Tome and Principe / Santo Tomé y Príncipe / Sao Tomé-et-Príncipe	ST	1	09/08/2001 (A)	07/11/2001

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
156	Lithuania / Lituania / Lituanie	LT	4	10/12/2001 (A)	09/03/2002
157	Ireland / Irlanda / Irlande	IE	4	08/01/2002 (R)	08/04/2002
158	Kuwait / Koweït	KW	2	12/08/2002 (R)	10/11/2002
159	Bhutan / Bhután / Bhoutan	BT	2	15/08/2002 (A)	13/11/2002
160	Libyan Arab Jamahiriya / Jamahiriya Árabe Libia / Jamahiriya arabe libyenne	LY	1	28/01/2003 (A)	28/04/2003
161	Syrian Arab Republic / República Árabe Siria / République arabe syrienne	SY	2	30/04/2003 (A)	29/07/2003
162	Albania / Albanie	AL	4	27/06/2003 (A)	25/09/2003
163	Lesotho	LS	1	01/10/2003 (R)	30/12/2003
164	Lao People's Democratic Republic / República Democrática Popular Lao / République démocratique populaire lao	LA	2	01/03/2004 (A)	30/05/2004
165	Palau / Palaos	PW	6	16/04/2004 (A)	15/07/2004
166	Samoa	WS	6	09/11/2004 (A)	07/02/2005
167	San Marino / Saint-Marin	SM	4	22/07/2005 (Ac)	20/10/2005
168	Cape Verde / Cabo Verde / Cap-Vert	CV	1	10/08/2005 (A)	08/11/2005
169	Serbia / Serbie	RS	4	06/06/2006 (C)	03/06/2006
170	Montenegro / Monténégro	ME	4	26/03/2007 (S)	03/06/2006

Annexe 5 – Liste des Parties ayant accepté l'amendement à l'Article XI de la Convention, adopté à Bonn (Allemagne) le 22 juin 1979

(entré en vigueur le 13 avril 1987)

(par ordre d'entrée en vigueur)

O Ordre d'entrée en vigueur

ISO Code ISO à deux lettres du pays

R Régions CITES:

- 1 = Afrique
- 2 = Asie
- 3 = Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 4 = Europe
- 5 = Amérique du Nord
- 6 = Océanie

Date 1 Date d'entrée en vigueur (CITES)

Date 2 Date d'enregistrement (Bonn)

Date 3 Date d'entrée en vigueur (Bonn)

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
Etats Parties au 22/6/1979 (Total = 43)						
1	Norway / Noruega / Norvège	NO	4	25/10/1976	18/12/1979	13/04/1987
2	Canada / Canadá	CA	5	09/07/1975	30/01/1980	13/04/1987
3	India / Inde	IN	2	18/10/1976	05/02/1980	13/04/1987
4	Sweden / Suecia / Suède	SE	4	01/07/1975	25/02/1980	13/04/1987
5	Germany / Alemania / Allemagne	DE	4	20/06/1976	07/05/1980	13/04/1987
6	Mauritius / Mauricio / Maurice	MU	1	27/07/1975	23/09/1980	13/04/1987
7	United States of America / Estados Unidos de América / Etats-Unis d'Amérique	US	5	01/07/1975	23/10/1980	13/04/1987
8	Botswana	BW	1	12/02/1978	19/11/1980	13/04/1987
9	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte / Royaume- Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GB	4	31/10/1976	28/11/1980	13/04/1987
10	Togo	TG	1	21/01/1979	05/01/1981	13/04/1987
11	Switzerland / Suiza / Suisse	CH	4	01/07/1975	23/02/1981	13/04/1987
12	Denmark / Dinamarca / Danemark	DK	4	24/10/1977	25/02/1981	13/04/1987
13	Pakistan / Pakistán	PK	2	19/07/1976	02/07/1981	13/04/1987
14	Jordan / Jordania / Jordanie	JO	2	14/03/1979	15/09/1982	13/04/1987
15	South Africa / Sudáfrica / Afrique du Sud	ZA	1	13/10/1975	01/10/1982	13/04/1987
16	Peru / Perú / Pérou	PE	3	25/09/1975	06/10/1982	13/04/1987
17	Nepal / Népal	NP	2	16/09/1975	21/10/1982	13/04/1987

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
18	Chile / Chili	CL	3	01/07/1975	18/11/1982	13/04/1987
19	Seychelles	SC	1	09/05/1977	18/11/1982	13/04/1987
20	Tunisia / Túnez / Tunisie	TN	1	01/07/1975	23/11/1982	13/04/1987
21	Kenya	KE	1	13/03/1979	25/11/1982	13/04/1987
22	Madagascar	MG	1	18/11/1975	11/03/1983	13/04/1987
23	Egypt / Egipto / Egypte	EG	1	04/04/1978	28/03/1983	13/04/1987
24	Finland / Finlandia / Finlande	FI	4	08/08/1976	05/04/1983	13/04/1987
25	Niger / Níger	NE	1	07/12/1975	08/04/1983	13/04/1987
26	Panama / Panamá	PA	3	15/11/1978	28/10/1983	13/04/1987
27	Uruguay	UY	3	01/07/1975	21/12/1984	13/04/1987
28	Nigeria / Nigéria	NG	1	01/07/1975	11/03/1985	13/04/1987
29	Brazil / Brasil / Brésil	BR	3	04/11/1975	21/11/1985	13/04/1987
30	Australia / Australie	AU	6	27/10/1976	01/07/1986	13/04/1987
31	Cyprus / Chipre / Chypre	CY	4	01/07/1975	20/08/1986	13/04/1987
32	Senegal / Sénégal	SN	1	03/11/1977	29/01/1987	13/04/1987
33	Morocco / Marruecos / Maroc	MA	1	14/01/1976	03/02/1987	13/04/1987
34	Indonesia / Indonésie	ID	2	28/03/1979	12/02/1987	13/04/1987
35	Monaco / Mónaco	MC	4	18/07/1978	23/03/1987	22/05/1987
36	Guyana	GY	3	25/08/1977	22/04/1987	21/06/1987
37	Papua New Guinea / Papua Nueva Guinea / Papouasie-Nouvelle-Guinée	PG	6	11/03/1976	27/08/1987	26/10/1987
38	Ecuador / Equateur	EC	3	01/07/1975	13/05/1988	12/07/1988
39	Paraguay	PY	3	13/02/1977	01/07/1988	30/08/1988
40	Iran (Islamic Republic of) / Irán (República Islámica del) / Iran (République islamique d')	IR	2	01/11/1976	13/09/1988	12/11/1988
41	France / Francia	FR	4	09/08/1978	18/08/1989	17/10/1989
42	United Arab Emirates / Emiratos Árabes Unidos / Emirats arabes unis	AE	2	09/05/1990	08/02/1990	09/05/1990
43	Russian Federation / Federación de Rusia / Fédération de Russie	RU	4	01/01/1992	13/01/1992	01/01/1992
Etats non Parties au 22/6/1979 (Total = 93)						
1	Japan / Japón / Japon	JP	2	04/11/1980	06/08/1980	13/04/1987
2	Liechtenstein	LI	4	28/02/1980	21/04/1980	13/04/1987
3	Zimbabwe	ZW	1	17/08/1981	14/07/1981	13/04/1987
4	Suriname	SR	3	15/02/1981	17/08/1981	13/04/1987
5	Italy / Italia / Italie	IT	4	31/12/1979	18/11/1982	13/04/1987
6	Belgium / Bélgica / Belgique	BE	4	01/01/1984	03/10/1983	13/04/1987
7	Austria / Autriche	AT	4	27/04/1982	16/03/1984	13/04/1987

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
8	Netherlands / Países Bajos / Pays-Bas	NL	4	18/07/1984	19/04/1984	13/04/1987
9	Trinidad and Tobago / Trinidad y Tabago / Trinité-et-Tobago	TT	3	18/04/1984	17/05/1984	13/04/1987
10	Belize / Belice	BZ	3	21/09/1981	19/08/1986	13/04/1987
11	Rwanda	RW	1	18/01/1981	25/06/1987	24/08/1987
12	El Salvador	SV	3	29/07/1987	30/04/1987	29/07/1987
13	Burundi	BI	1	06/11/1988	08/08/1988	06/11/1988
14	Saint Vincent and the Grenadines / San Vicente y las Granadinas / Saint-Vincent-et-les-Grenadines	VC	3	28/02/1989	30/11/1988	28/02/1989
15	Chad / Tchad	TD	1	03/05/1989	02/02/1989	03/05/1989
16	Gabon / Gabón	GA	1	14/05/1989	13/02/1989	14/05/1989
17	Ethiopia / Etiopía / Ethiopie	ET	1	04/07/1989	05/04/1989	04/07/1989
18	Malta / Malte	MT	4	16/07/1989	17/04/1989	16/07/1989
19	New Zealand / Nueva Zelandia / Nouvelle-Zélande	NZ	6	08/08/1989	10/05/1989	08/08/1989
20	Vanuatu	VU	6	15/10/1989	17/07/1989	15/10/1989
21	Luxembourg / Luxemburgo	LU	4	12/03/1984	29/08/1989	28/10/1989
22	Burkina Faso	BF	1	11/01/1990	13/10/1989	11/01/1990
23	Poland / Polonia / Pologne	PL	4	12/03/1990	12/12/1989	12/03/1990
24	Cuba	CU	3	19/07/1990	20/04/1990	19/07/1990
25	Brunei Darussalam / Brunéi Darussalam	BN	2	02/08/1990	04/05/1990	02/08/1990
26	Guinea-Bissau / Guinée-Bissau	GW	1	14/08/1990	16/05/1990	14/08/1990
27	Namibia / Namibie	NA	1	18/03/1991	18/12/1990	18/03/1991
28	Bulgaria / Bulgarie	BG	4	16/04/1991	16/01/1991	16/04/1991
29	Mexico / México / Mexique	MX	5	30/09/1991	02/07/1991	30/09/1991
30	Uganda / Ouganda	UG	1	16/10/1991	18/07/1991	16/10/1991
31	Djibouti	DJ	1	07/05/1992	07/02/1992	07/05/1992
32	Equatorial Guinea / Guinea Ecuatorial / Guinée équatoriale	GQ	1	08/06/1992	10/03/1992	08/06/1992
33	Estonia / Estonie	EE	4	20/10/1992	22/07/1992	20/10/1992
34	Greece / Grecia / Grèce	GR	4	06/01/1993	08/10/1992	06/01/1993
35	Barbados / Barbade	BB	3	09/03/1993	09/12/1992	09/03/1993
36	Czech Republic / República Checa / République tchèque	CZ	4	01/01/1993	14/04/1993	01/01/1993
37	Slovakia / Eslovaquia / Slovaquie	SK	4	01/01/1993	02/03/1993	01/01/1993
38	Republic of Korea / República de Corea / République de Corée	KR	2	07/10/1993	09/07/1993	07/10/1993
39	Viet Nam	VN	2	20/04/1994	20/01/1994	20/04/1994

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
40	Saint Kitts and Nevis / Saint Kitts y Nevis / Saint-Kitts-et-Nevis	KN	3	15/05/1994	14/02/1994	15/05/1994
41	Mali / Malí	ML	1	16/10/1994	18/07/1994	16/10/1994
42	Romania / Rumania / Roumanie	RO	4	16/11/1994	18/08/1994	16/11/1994
43	Eritrea / Erythrée	ER	1	22/01/1995	24/10/1994	22/01/1995
44	Sierra Leone / Sierra Leona	SL	1	26/01/1995	28/10/1994	26/01/1995
45	Côte d'Ivoire	CI	1	19/02/1995	21/11/1994	19/02/1995
46	Comoros / Comoras / Comores	KM	1	21/02/1995	23/11/1994	21/02/1995
47	Dominica / Dominique	DM	3	02/11/1995	04/08/1995	02/11/1995
48	Belarus / Belarús / Bélarus	BY	4	08/11/1995	10/08/1995	08/11/1995
49	Mongolia / Mongolie	MN	2	04/04/1996	05/01/1996	04/04/1996
50	Saudi Arabia / Arabia Saudita / Arabie saoudite	SA	2	10/06/1996	12/03/1996	10/06/1996
51	Georgia / Géorgie	GE	4	12/12/1996	13/09/1996	12/12/1996
52	Turkey / Turquía / Turquie	TR	4	22/12/1996	23/09/1996	22/12/1996
53	Latvia / Letonia / Lettonie	LV	4	12/05/1997	11/02/1997	12/05/1997
54	Swaziland / Swazilandia	SZ	1	27/05/1997	26/02/1997	27/05/1997
55	Jamaica / Jamaïque	JM	3	22/07/1997	23/04/1997	22/07/1997
56	Yemen / Yémen	YE	2	03/08/1997	05/05/1997	03/08/1997
57	Myanmar	MM	2	11/09/1997	13/06/1997	11/09/1997
58	Cambodia / Camboya / Cambodge	KH	2	02/10/1997	04/07/1997	02/10/1997
59	Antigua and Barbuda / Antigua y Barbuda / Antigua-et-Barbuda	AG	3	06/10/1997	08/07/1997	06/10/1997
60	Uzbekistan / Uzbekistán / Ouzbékistan	UZ	2	08/10/1997	10/07/1997	08/10/1997
61	Fiji / Fidji	FJ	6	29/12/1997	30/09/1997	29/12/1997
62	China / Chine	CN	2	08/04/1981	05/12/1997	03/02/1998
63	Mauritania / Mauritanie	MR	1	11/06/1998	13/03/1998	11/06/1998
64	Azerbaijan / Azerbaiyán / Azerbaïdjan	AZ	4	21/02/1999	23/11/1998	21/02/1999
65	Saint Lucia / Santa Lucía / Sainte-Lucie	LC	3	15/03/1983	09/02/1999	10/04/1999
66	Grenada / Granada / Grenade	GD	3	28/11/1999	30/08/1999	28/11/1999
67	Ukraine / Ucraina	UA	4	29/03/2000	30/12/1999	29/03/2000
68	Iceland / Islandia / Islande	IS	4	02/04/2000	03/01/2000	02/04/2000
69	Kazakhstan / Kazajstán	KZ	2	19/04/2000	20/01/2000	19/04/2000
70	Slovenia / Eslovenia / Slovénie	SI	4	23/04/2000	24/01/2000	23/04/2000
71	Croatia / Croacia / Croatie	HR	4	12/06/2000	14/03/2000	12/06/2000
72	The former Yugoslav Republic of Macedonia / La ex República Yugoslava de Macedonia / Ex-République yougoslave de Macédoine	MK	4	02/10/2000	04/07/2000	02/10/2000
73	Moldova	MD	4	27/06/2001	29/03/2001	27/06/2001

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2	Date 3
74	Argentina / Argentine	AR	3	08/04/1981	17/05/2001	16/07/2001
75	Qatar	QA	2	06/08/2001	08/05/2001	06/08/2001
76	Sao Tome and Principe / Santo Tomé y Príncipe / Sao Tomé-et-Príncipe	ST	1	07/11/2001	09/08/2001	07/11/2001
77	Lithuania / Lituania / Lituanie	LT	4	09/03/2002	10/12/2001	09/03/2002
78	Ireland / Irlanda / Irlande	IE	4	08/04/2002	08/01/2002	08/04/2002
79	Kuwait / Koweït	KW	2	10/11/2002	12/08/2002	10/11/2002
80	Bhutan / Bhután / Bhoutan	BT	2	13/11/2002	15/08/2002	13/11/2002
81	Libyan Arab Jamahiriya / Jamahiriya Árabe Libia / Jamahiriya arabe libyenne	LY	1	28/04/2003	28/01/2003	28/04/2003
82	Syrian Arab Republic / República Árabe Siria / République arabe syrienne	SY	2	29/07/2003	30/04/2003	29/07/2003
83	Albania / Albanie	AL	4	25/09/2003	27/06/2003	25/09/2003
84	Lesotho	LS	1	30/12/2003	01/10/2003	30/12/2003
85	Lao People's Democratic Republic / República Democrática Popular Lao / République démocratique populaire lao	LA	2	30/05/2004	01/03/2004	30/05/2004
86	Palau / Palaos	PW	6	15/07/2004	16/04/2004	15/07/2004
87	Samoa	WS	6	07/02/2005	09/11/2004	07/02/2005
88	Hungary / Hungría / Hongrie	HU	4	27/08/1985	19/04/2005	18/06/2005
89	San Marino / Saint-Marin	SM	4	20/10/2005	22/07/2005	20/10/2005
90	Cape Verde / Cabo Verde / Cap-Vert	CV	1	08/11/2005	10/08/2005	08/11/2005
91	Serbia / Serbie	RS	4	03/06/2006	06/06/2006	03/06/2006
92	Colombia / Colombie	CO	3	29/11/1981	22/09/2006	21/11/2006
93	Montenegro / Monténégro	ME	4	03/06/2006	26/03/2007	03/06/2006

Annexe 6 – Liste des Parties ayant accepté l'amendement à l'Article XXI de la Convention, adopté à Gaborone (Botswana) le 30 avril 1983

(par ordre d'entrée en vigueur)

O Ordre d'entrée en vigueur

ISO Code ISO à deux lettres du pays

R Régions CITES:

- 1 = Afrique
- 2 = Asie
- 3 = Amérique centrale et du Sud et Caraïbes
- 4 = Europe
- 5 = Amérique du Nord
- 6 = Océanie

Date 1 Date d'entrée en vigueur (CITES)

Date 2 Date d'enregistrement (Gaborone)

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
<i>Etats Parties au 30/4/1983 (Total = 46)</i>					
1	Monaco / Mónaco	MC	4	18/07/1978	24/08/1983
2	Seychelles	SC	1	09/05/1977	15/09/1983
3	Norway / Noruega / Norvège	NO	4	25/10/1976	15/02/1984
4	Togo	TG	1	21/01/1979	24/02/1984
5	Uruguay	UY	3	01/07/1975	21/12/1984
6	Austria / Autriche	AT	4	27/04/1982	21/01/1985
7	Germany / Alemania / Allemagne	DE	4	20/06/1976	20/03/1985
8	Chile / Chili	CL	3	01/07/1975	06/09/1985
9	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland / Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte / Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	GB	4	31/10/1976	13/12/1985
10	Italy / Italia / Italie	IT	4	31/12/1979	23/01/1986
11	Brazil / Brasil / Brésil	BR	3	04/11/1975	05/02/1986
12	France / Francia	FR	4	09/08/1978	16/09/1986
13	Zimbabwe	ZW	1	17/08/1981	08/02/1988
14	Belize / Belice	BZ	3	21/09/1981	14/03/1988
15	Senegal / Sénégal	SN	1	03/11/1977	28/03/1988
16	Philippines / Filipinas	PH	2	16/11/1981	17/05/1988
17	China / Chine	CN	2	08/04/1981	07/07/1988
18	Mauritius / Mauricio / Maurice	MU	1	27/07/1975	21/07/1988
19	Sri Lanka	LK	2	02/08/1979	07/11/1988
20	Denmark / Dinamarca / Danemark	DK	4	24/10/1977	10/01/1989
21	India / Inde	IN	2	18/10/1976	11/01/1989
22	Finland / Finlandia / Finlande	FI	4	08/08/1976	27/06/1989

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
23	Rwanda	RW	1	18/01/1981	30/08/1989
24	Botswana	BW	1	12/02/1978	04/09/1989
25	Morocco / Marruecos / Maroc	MA	1	14/01/1976	07/08/1990
26	Malawi	MW	1	06/05/1982	17/08/1990
27	Argentina / Argentine	AR	3	08/04/1981	19/12/1990
28	Australia / Australie	AU	6	27/10/1976	13/11/1991
29	Portugal	PT	4	11/03/1981	05/03/1992
30	Sweden / Suecia / Suède	SE	4	01/07/1975	11/03/1993
31	Bolivia / Bolivie	BO	3	04/10/1979	26/04/1993
32	Cyprus / Chipre / Chypre	CY	4	01/07/1975	29/11/1993
33	Switzerland / Suiza / Suisse	CH	4	01/07/1975	22/11/1994
34	Canada / Canadá	CA	5	09/07/1975	01/02/1999
35	Saint Lucia / Santa Lucía / Sainte-Lucie	LC	3	15/03/1983	09/02/1999
36	Peru / Perú / Pérou	PE	3	25/09/1975	20/05/1999
37	Venezuela (Bolivarian Republic of) / Venezuela (República Bolivariana de) / Venezuela (République bolivarienne du)	VE	3	22/01/1978	11/06/1999
38	Ghana	GH	1	12/02/1976	16/12/1999
39	Liechtenstein	LI	4	28/02/1980	21/12/2000
40	Paraguay	PY	3	13/02/1977	22/02/2001
41	Niger / Níger	NE	1	07/12/1975	07/06/2002
42	Kenya	KE	1	13/03/1979	04/11/2002
43	Egypt / Egipto / Egypte	EG	1	04/04/1978	17/07/2003
44	United Republic of Tanzania / República Unida de Tanzanía / République-Unie de Tanzanie	TZ	1	27/02/1980	09/12/2004
45	Colombia / Colombie	CO	3	29/11/1981	22/09/2006
46	Madagascar	MG	1	18/11/1975	09/10/2006
Etats non Parties au 30/4/1983 (Total = 35)					
1	Trinidad and Tobago / Trinidad y Tabago / Trinité-et-Tobago	TT	3	18/04/1984	17/05/1984
2	Netherlands / Países Bajos / Pays-Bas	NL	4	18/07/1984	12/02/1985
3	Belgium / Bélgica / Belgique	BE	4	01/01/1984	30/07/1985
4	Luxembourg / Luxemburgo	LU	4	12/03/1984	29/08/1989
5	Spain / España / Espagne	ES	4	28/08/1986	29/01/1991
6	Uganda / Ouganda	UG	1	16/10/1991	13/03/1992
7	Burkina Faso	BF	1	11/01/1990	09/04/1992
8	Brunei Darussalam / Brunéi Darussalam	BN	2	02/08/1990	18/06/1992
9	Slovakia / Eslovaquia / Slovaquie	SK	4	01/01/1993	02/03/1993
10	Barbados / Barbade	BB	3	09/03/1993	07/06/1993

O	State / Estado / Etat	ISO	R	Date 1	Date 2
11	Saint Kitts and Nevis / Saint Kitts y Nevis / Saint-Kitts-et-Nevis	KN	3	15/05/1994	30/05/1994
12	Eritrea / Erythrée	ER	1	22/01/1995	24/10/1994
13	Antigua and Barbuda / Antigua y Barbuda / Antigua-et-Barbuda	AG	3	06/10/1997	08/07/1997
14	Mali / Malí	ML	1	16/10/1994	04/08/1997
15	New Zealand / Nueva Zelandia / Nouvelle-Zélande	NZ	6	08/08/1989	04/08/1997
16	Fiji / Fidji	FJ	6	29/12/1997	30/09/1997
17	Uzbekistan / Uzbekistán / Ouzbékistan	UZ	2	08/10/1997	29/01/1998
18	Grenada / Granada / Grenade	GD	3	28/11/1999	30/08/1999
19	Iceland / Islandia / Islande	IS	4	02/04/2000	03/01/2000
20	Slovenia / Eslovenia / Slovénie	SI	4	23/04/2000	24/01/2000
21	Congo	CG	1	01/05/1983	07/02/2000
22	Croatia / Croacia / Croatie	HR	4	12/06/2000	14/03/2000
23	Estonia / Estonie	EE	4	20/10/1992	14/04/2000
24	Ireland / Irlanda / Irlande	IE	4	08/04/2002	08/01/2002
25	Bhutan / Bhután / Bhoutan	BT	2	13/11/2002	15/08/2002
26	Greece / Grecia / Grèce	GR	4	06/01/1993	24/09/2002
27	Republic of Korea / República de Corea / République de Corée	KR	2	07/10/1993	21/07/2003
28	Palau / Palaos	PW	6	15/07/2004	16/04/2004
29	Lithuania / Lituania / Lituanie	LT	4	09/03/2002	25/05/2004
30	Czech Republic / República Checa / République tchèque	CZ	4	01/01/1993	05/08/2004
31	Samoa	WS	6	07/02/2005	09/11/2004
32	Hungary / Hungría / Hongrie	HU	4	27/08/1985	19/04/2005
33	Poland / Polonia / Pologne	PL	4	12/03/1990	13/06/2005
34	Cape Verde / Cabo Verde / Cap-Vert	CV	1	08/11/2005	10/08/2005
35	Latvia / Letonia / Lettonie	LV	4	12/05/1997	19/08/2005